

les diplômés

Numéro 344

Hiver 1984

La revue des Diplômés de l'Université de Montréal



Le
Québec
à l'école

 Canada Post / Postes Canada
Postage paid / Post pay

Bulk / **En nombre**
third / **troisième**
class / **classe**

F 124
Retour garanti / Montréal



Il y a 5 000 ans, les Sumériens écrivaient leurs messages sur des tablettes d'argile. Certaines étaient même glissées dans des enveloppes, également en argile.

“...le globe s'est contracté,
spatialement, jusqu'à n'être plus
qu'un seul immense village.”

*Marshall McLuhan
La Galaxie Gutenberg**

Dans l'Antiquité, même les messagers les plus rapides pouvaient prendre des semaines pour parvenir à destination.

Depuis, les choses ont changé; à l'ère de l'électronique, Téléglobe Canada permet aux Canadiens de transmettre leurs messages aux quatre coins de la planète en une fraction de seconde.

En effet, il est maintenant aussi facile de joindre quelqu'un à l'autre bout du monde que de communiquer avec son voisin de palier.

Simple en apparence, les télécommunications reposent en fait sur un vaste réseau constitué de satellites et de câbles sous-marins qui relie les continents.

Grâce à Téléglobe Canada, qui exploite la partie canadienne de ce réseau, les Canadiens ont le bout du monde au bout du fil.

**Teleglobe
Canada** 
rapproche les gens et les continents

Sommaire

les diplômés

Conseil d'administration
des Diplômés de l'U de M
Jean-Pierre Roy, président
Yves Desjardins-Siciliano, premier vice-président
Jean-Claude Lauzon, deuxième vice-président
Johanne Cloutier, secrétaire
Normand Hince, trésorier
Pierre Descôteaux, administrateur
Pierre Grand'Maison, administrateur
Marie-Paule Grégoire, administratrice
André A. Lafrance, président sortant et administrateur
Claude Lamarche, administrateur
Roger Larose, administrateur et représentant de l'U de M
Pierre Pouliot, administrateur
Jean-Paul Rioux, administrateur
Jean-Claude Villiard, administrateur

Secrétaire générale
Carmen Ouimet

Représentant des diplômés
au Conseil de l'U de M
Pierre Robert
Robert Savoie

La revue des Diplômés
de l'Université de Montréal
Numéro 344, hiver 1984

Délégués du Conseil d'administration
Yves Desjardins-Siciliano
Jean-Claude Villiard
Carmen Ouimet, secrétaire générale

Rédacteur en chef
Dominique de Pasquale

Rédacteur en chef adjoint
Ronald Prigent

Collaboration
Danielle Chabot, Jean Lapalme,
Monica LaRivière, Louis-Martin Tard

Graphisme
Guy Spénard, Direction des
communications de l'U de M

Photographies
Centre audiovisuel de l'U de M

Composition
Ateliers de typographie Collette, Inc.

Impression
Métropole Litho, Inc.

Publicité
Jean-Maxime Gaudet
Gisèle Bertrand

Les auteurs des articles publiés dans
Les Diplômés conservent l'entière
responsabilité de leurs opinions.

Toute reproduction est autorisée à
condition de mentionner la source et
les auteurs.

ISSN 0228-9636

Dépôt légal D-6880028

Bibliothèque nationale du Québec

Publiée quatre fois l'an

Tirage: 71 000 (C.C.A.B.)

Siège social
2910, boul. Édouard-Montpetit

Bureau 3
Montréal (Québec)
H3T 1J7

(514) 343-6230

Abonnement annuel: 6 \$

À l'étranger: 8 \$



2 Message du président

3 La vie de l'Association

5 Le dossier: le Québec à l'école

6 L'école du Rapport Parent: échec ou réussite?

La Révolution tranquille c'est, un peu beaucoup, le Rapport Parent. Vingt ans plus tard, l'un des membres de la Commission Parent, soeur Ghislaine Paquet, trace pour nous un bilan de cette réforme.

Avis aux parents

Si votre diplômé ou diplômée n'habite plus à votre domicile, nous vous serions reconnaissants de nous faire connaître sa nouvelle adresse afin que nous lui fassions parvenir un exemplaire de la revue.

9 Les coulisses de l'éducation

On connaît bien les ténors de l'éducation. Ils occupent, depuis toujours, l'avant-scène. Mais dans l'anonymat des écoles et des universités, parents d'élèves et étudiants cherchent eux aussi à se tailler une place au soleil.

13 Les femmes et l'éducation: la longue marche

Les chiffres sont éloquentes. Il y a, au total, plus de femmes inscrites à l'Université de Montréal que d'hommes. Alors, la bataille est gagnée? Pas encore, semble-t-il, quand on y regarde de plus près...

16 L'école publique, un colosse aux pieds d'argile?

L'éducation, c'est le quart du budget de l'État québécois. La quasi-totalité va au secteur public. Mais l'existence même d'un secteur privé subventionné soulève des débats de fond. L'école privée menace-t-elle l'école publique? Cette dernière répond-elle aux espoirs qu'on a mis en elle?

19 Universités: l'éternel retour des années dures

Les universités, du moins les universités francophones, sont nées dans la controverse. Et leur histoire est surtout celle de crises successives. La dernière en date — encore une affaire d'argent! — en inquiète sérieusement plus d'un.

21 L'enseignement supérieur, ici et ailleurs

Il est toujours *instructif* de regarder ce qui se passe ailleurs. Pour comparer. En matière d'enseignement supérieur, il semble que nos universités francophones, inspirées du modèle français, n'aient pas eu la même conception de leur rôle que les autres universités nord-américaines. Mais les choses sont en train de changer.

23 Le carnet

25 Diplômés-auteurs

26 Vie universitaire

29 La recherche

30 Campagne des années 80

message du président



Une université à Laval?

C'est avec stupéfaction que les milieux universitaires montréalais ont appris l'existence d'un projet d'implantation universitaire à Laval. La nouvelle s'est avérée d'autant plus surprenante que les premiers à en entendre publiquement parler furent les journaux, par le biais d'un communiqué de presse émanant du bureau du ministre Bernard Landry, également député de Laval-des-Rapides à l'Assemblée nationale.

Un projet concocté en catimini

«Inusité, inacceptable, insolite». Voilà autant de qualificatifs qui ont accompagné les premières réactions à l'annonce de ce projet concocté en catimini, sans consultation ni concertation avec la direction des universités existantes.

Laval a beau être, par le nombre de sa population, la seconde ville en importance au Québec, l'argument ne justifie pas à lui seul la réalisation d'un projet d'une telle envergure. Il y a d'autres facteurs à prendre en considération.

Cette ville — est-il nécessaire de le rappeler? — n'a rien d'une île perdue au milieu de l'océan. Au contraire. Elle se

greffe tout naturellement au pôle socio-économique de Montréal où l'on dénombre déjà quatre universités bien établies, toute une gamme d'écoles supérieures spécialisées, des centres de recherche mondialement réputés et ainsi de suite. Tout cela demeure aussi accessible à la population lavalloise qu'à celle de la rive-sud, du nord de Montréal, de Pointe-aux-Trembles ou d'ailleurs.

On ne fait pas jaillir une université d'une planche à dessin au même titre qu'un édifice public... par simple souci de flatter la vanité locale. Encore faut-il en démontrer la nécessité en identifiant soigneusement les besoins du milieu en termes de formation, de recherche et d'opportunités d'emplois. Comme le soulignait le chroniqueur Félix Maltais dans un récent numéro d'*Hebdo-Science*, «serions-nous rendus à l'époque où l'érection d'universités va remplacer la construction de routes ou de ponts pour faire plaisir aux électeurs?»

De lourds sacrifices

Ces dernières années, l'ensemble des universités québécoises ont été obligées de consentir de lourds sacrifices pour contribuer à restreindre les dépenses gouvernementales dont leurs budgets dépendent en grande partie.

Les coupures les ont frappées de plein fouet, leur permettant à peine de préserver un minimum d'acquis. Tout cela s'est produit à une époque où l'émergence de technologies de pointe a mis en relief la nécessité de s'adapter rapidement aux impératifs d'une nouvelle révolution industrielle.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, nous affirmait récemment que les temps durs étaient finis pour les universités. On veut bien le croire sur parole. Mais tout le monde a hâte que son collègue Jacques Parizeau confirme la nouvelle.

De là à dire que le gouvernement du Québec dispose tout à

coup des sommes suffisantes à la fois pour remettre les universités existantes en piste et pour en planter de nouvelles, il y a sûrement une marge.

Une autre bouche à nourrir?

Dès lors, n'y a-t-il pas lieu de craindre que l'éclosion d'une cinquième université dans la région de Montréal nuise au développement de celles qui éprouvent déjà de la difficulté à subsister? Cette cinquième université deviendra-t-elle une autre «bouche à nourrir», à même un budget rabougri qui met déjà en péril la qualité de la formation et l'excellence de la recherche?

Y aura-t-il suffisamment de professeurs qualifiés? Les programmes ne viendront-ils pas

dédoubler en tout ou en partie ce qui est déjà offert? De quelle façon doit-on négocier le virage technologique? Par le renforcement des structures actuelles ou par la multiplication des institutions? Voilà autant de questions auxquelles il importe de fournir des réponses complètes avant d'aguicher l'opinion publique avec un projet d'université à Laval.

Il se peut que ce projet ait son utilité. Mais encore faut-il en faire la démonstration, en indiquant clairement que sa réalisation ne s'accomplira pas au détriment de ce que l'on a déjà peine à consolider.

Le président
Jean-Pierre Roy

LE PROJET DE LOI 40 DOIT ÊTRE RETIRÉ

Le projet de loi sur l'enseignement primaire et secondaire public ne s'attaque pas aux vrais problèmes de l'éducation.

C'est une remise en cause profonde et largement futile de l'organisation scolaire québécoise.

La CEQ s'y oppose essentiellement pour trois raisons:

- **il accentuerait la détérioration de la qualité des services en éducation,**
- **il réduirait le contrôle démocratique sur les politiques scolaires,**
- **il brimerait certains droits des travailleuses et travailleurs de l'enseignement.**



Centrale
de l'enseignement
du Québec

la vie de l'association

Les Diplômés et la Commission Macdonald

M^c Yves Desjardins-Siciliano, premier vice-président

Le 2 novembre dernier, les Diplômés comparaissaient devant la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Le président de l'Association, M. Jean-Pierre Roy et les deux vice-présidents, M^c Yves Desjardins-Siciliano et M. Jean-Claude Lauzon, ont présenté un mémoire intitulé: «De la recherche universitaire: sa nécessité, son financement et son intégration dans le développement économique du Canada». Ce qui suit est un résumé du mémoire. Les diplômés intéressés peuvent se procurer une copie du document en s'adressant au secrétariat des Diplômés de l'Université de Montréal.

Nous reconnaissons que les universités, et particulièrement l'Université de Montréal, font face à plusieurs crises: la détérioration marquée du financement depuis 1978-1979; une clientèle grandissante depuis 1974-

1975, commençant à poser des problèmes de contingentement; la détérioration et le non-renouvellement des équipements; la diminution du nombre de professeurs de carrière et le vieillissement du corps professoral. Cependant, nous limiterons nos remarques à la recherche universitaire parce que celle-ci est touchée à différents degrés par chacune de ces crises et surtout parce que ce sujet se rapproche de nos préoccupations quotidiennes non seulement de diplômés, mais aussi de simples citoyens.

Résumé en quelques mots, notre objectif est de sensibiliser les commissaires à un état de faits problématique et menaçant, non seulement pour l'Université de Montréal, ses cadres, ses professeurs et gens de recherche, ses employés, étudiants et diplômés, mais bien pour l'ensemble de la société canadienne. Ainsi, nous espérons que la Commission reconnaîtra l'importance du sujet en analysant, lors de sa démarche ultérieure, les entraves à la poursuite par les universités de leur mission de recherche.

Du développement économique

Le mandat de la Commission est de poser les jalons du développement économique du Canada à l'aube de l'ère de l'information. À un exa-

men sommaire de la situation actuelle, on se doit de constater le recul de la performance économique du Canada.

Pourtant, le Canada possède trois éléments importants de la prospérité économique: l'accès à des fonds considérables quoique limités, une histoire remplie d'innovations technologiques et une main-d'œuvre hautement scolarisée et entraînée.

Le développement économique du Canada est lié au développement de ses ressources, lesquelles parviennent, dans bien des cas, des universités: sa technologie et ses ressources humaines. Ainsi, on se doit d'encourager l'innovation technologique et le développement d'une main-d'œuvre scolarisée et hautement qualifiée, si le Canada veut espérer répondre aux défis posés par la concurrence autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

En matière de développement technologique, on doit reconnaître que les idées et les inventions des penseurs et des chercheurs canadiens ne peuvent promouvoir l'économie nationale que si elles sont transformées avec succès en produits commerciaux mis en marché ici et à l'étranger. La meilleure idée et la plus grande découverte sont d'un apport

limité sur les tablettes et au fond des éprouvettes dans les laboratoires. Quant au développement de la main-d'œuvre, on doit admettre que les connaissances et le savoir-faire seront à la fine pointe du développement économique des pays industrialisés à l'ère de l'information. L'application des technologies d'informatique et de télématique dans la société canadienne transformeront celle-ci en une société fondée sur l'apprentissage, le développement et la distribution des connaissances.

De la recherche universitaire

Pour les fins de notre mémoire, nous reconnaissons comme recherche universitaire, toute activité *académique* d'enquêtes, d'analyses, d'essais et de créations qui conduit à l'acquisition et à la diffusion de nouvelles connaissances.

Parmi les avantages socio-économiques du milieu universitaire en matière de recherche fondamentale, on doit reconnaître que ce milieu assure une recherche objective et complète tout en garantissant la diffusion des connaissances de base. C'est pourquoi nous croyons que les universités doivent continuer à jouer un rôle prépondérant dans la recherche fondamentale au Canada.



la vie de l'association

Toutefois, le financement des universités par les gouvernements ne parviendra pas seul à maintenir la qualité et à assurer le développement de la recherche effectuée au sein de ces institutions. On doit créer un environnement propice aux investissements privés dans les travaux de recherche universitaires.

Les gouvernements financent largement la recherche universitaire; inversement, les entreprises commerciales canadiennes participent peu au développement de la recherche universitaire et leur participation est plus souvent philanthropique que commerciale. D'une part, on doit inciter l'industrie canadienne à se prévaloir des installations et de l'expertise de nos universités, en rendant leur investissement et leur coopération avec celles-ci commercialement rentables. D'autre part, les gouvernements doivent formuler, en collaboration avec les universités et l'industrie, une stratégie de promotion et de développement de la recherche universitaire.

Des particularités du milieu

Les universités sont préoccupées par la diffusion du savoir et la recherche de la vérité. Ces objectifs sont très exigeants. Aussi, ils nécessitent un environnement où évoluent les libertés fondamentales de notre société. Entre autres, les libertés de pensée, d'expression et de croyance, et le droit à l'information se retrouvent en milieu universitaire dans l'expression *liberté académique*.

Cette liberté est nécessaire. Toutefois, il est clair que si certains conflits entre l'institution et ses membres sont possibles, ils sont inévitables entre l'institution et l'entreprise commerciale où ce principe est étranger.

D'une stratégie et des politiques

Il est important de promouvoir, auprès de nos concitoyens, la place primordiale qu'occupent nos universités. Une plus grande reconnaissance de leurs rôles assurera une coopération multi-partite à leur développement, leur financement et leur

intégration dans notre société. Une des graves faiblesses de la recherche universitaire, c'est que son existence même est ignorée par plusieurs. De plus, on ne doit pas placer les universités dans une situation où elles doivent trahir leur raison d'être afin d'assurer leur solvabilité. Non plus doit-on limiter leur autonomie et leur développement par l'application de politiques coercitives et restrictives.

Conclusion

Une stratégie nationale de développement de la recherche universitaire est nécessaire. Sa détermination et son application doivent faire appel à tous les intervenants: d'une part, les universités et d'autre part, les gouvernements et les entreprises à titre de subventionnaires et utilisateurs de la recherche. Cette coopération reconnaît que la recherche universitaire nécessite plus que des capitaux: elle doit être appréciée à sa juste valeur et s'intégrer activement dans le développement de notre société.

Assemblée générale annuelle

Le 10 novembre dernier, a eu lieu, à l'hôtel Le Château Champlain de Montréal, la 49^e Assemblée générale annuelle des membres de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal. Elle a réuni bon nombre de diplômés des différentes facultés de l'Université de Montréal.

Le président, monsieur Pierre Roy (H.E.C. 1957), a présenté son rapport pour l'année 1982-1983 et déposé les états financiers vérifiés de l'Association.

La firme de comptables agréés Pétrie, Raymond & Associés a été choisie pour effectuer la vérification des livres de l'Association pour l'exercice 1983-1984.

M^{re} Rodolphe Legault (droit 1965) et M^{re} Jean Marsolais (droit 1969) ont été nommés membres du comité de mise en candidature pour la formation du Conseil d'administration 1984-1985.





ARRET

**N'ACHÉTEZ PAS VOTRE
AMEUBLEMENT DE BUREAU
avant d'avoir visité l'une
des plus grandes salles
de montre à Montréal**

**Demandez votre
exemplaire gratuit
de notre catalogue.
Tél. 381-8861**

FUTURIC

FUTURIC L.D.
Planification et systèmes de bureau Futuric
1401, O. Legendre
Montreal, Québec H4N 2S2

Nom _____

Compagnie _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

le dossier

Le Québec à l'école

Le Québec à l'école. Un sujet toujours d'actualité. Et un sujet «chaud». Les sondages ont beau révéler que la population se préoccupe surtout, ces années-ci, de chômage, d'inflation et des possibilités de guerre nucléaire, il y aura toujours un public attentif et nombreux pour s'intéresser aux débats sur l'éducation.

Étonnant? Pas vraiment. Plus d'un million de jeunes Québécois fréquentent présentement l'école primaire ou secondaire, le collège ou l'université. Des dizaines de milliers de professeurs leur enseignent. Ces jeunes ont des parents qui, à un moment ou l'autre de leur existence, se sont tous assis sur les bancs de l'école.

Alors l'éducation, c'est comme le hockey. Notre deuxième sport national! Chaque fois qu'on en parle, les esprits s'échauffent. Les équipes se forment, au gré des enjeux. Nationalistes contre fédéralistes, à l'époque où Duplessis interdisait aux universités les dollars d'Ottawa. Parents catholiques contre mouvement laïque, à propos de la confessionnalité des écoles. Francophones contre anglophones. Traditionnalistes contre innovateurs...

Chaque controverse sur l'école nous renvoie inévitablement l'écho des grands débats qui secouent par ailleurs le Québec. Parents, syndicats, milieux d'affaires, hommes politiques, chacun est conscient de l'aspect primordial de l'éducation sur le devenir de la société.

Quand l'enjeu est si grand, pas étonnant que ça joue dur!

L'école du Rapport Parent: échec ou réussite?

Le «Rapport Parent». Des audiences publiques tenues dans huit villes de la province, au-delà de 300 mémoires soumis, 47 institutions visitées, 125 personnes reçues en audience particulière, une impressionnante documentation étudiée. La loi instituant une commission royale d'enquête sur l'enseignement était sanctionnée le 24 mars 1961. Ses commissaires, M^{gr} Alphonse-Marie Parent (président), Gérard Filion (vice-président), Jeanne Lapointe, Paul Laroque, John McIlhonne, David Munroe, Guy Rocher, soeur Ghislaine Paquet, Arthur Tremblay recevaient un mandat extrêmement large englobant tous les niveaux de l'éducation. Voilà une commission d'enquête dont les recommandations ne resteront pas lettre morte. Largement — et, devrait-on dire, courageusement — mises en application, les recommandations du Rapport Parent allaient bouleverser l'un des aspects le plus sensibles de notre vie collective: l'éducation.

Dominique de Pasquale

Un document historique, écrira Claude Ryan dans *Le Devoir*. Merveilleusement adapté aux exigences de la société de l'époque, le Rapport Parent allait effectivement entrer dans l'histoire pour avoir su en respecter les données. Vingt ans après sa publication il faut, pour se faire une idée correcte du système d'éducation actuel, respecter sa démarche et retourner... au Rapport Parent.

Une ère d'expansion

Il faut se replacer dans le contexte de l'époque, bien différent de celui d'aujourd'hui. La société se sentait alors à la veille d'une ère d'expansion. La confiance, l'espoir, régnaient et l'argent était disponible. Le contexte était donc favorable et la

démarche entreprise en 1961 par les membres de la Commission était inscrite dans le désir fondamental d'une société.

Le contexte actuel est empreint au contraire de morosité: les ressources économiques se restreignent, de même que notre confiance en nous. Et nous sommes, quant à la perception de notre destin collectif, dans le noir le plus complet. Comment, de ce point de vue, porter un jugement rétrospectif sur les réformes intervenues dans un secteur que beaucoup ont longtemps considéré comme le principal outil de promotion de la société?

Un bilan positif

Soeur Ghislaine Paquet était membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseigne-



ment. Deux fois diplômée de l'Université de Montréal, en philosophie (1955) et en sciences religieuses (1963), elle est aujourd'hui conseillère en programmation à la Direction des cours par correspondance du ministère de l'Éducation. Elle est aussi présidente de l'Association des religieuses enseignantes du Québec.

L'ex-commissaire est convaincue que les dernières décennies nous ont permis de mettre sur pied un système d'éducation de bonne qualité. Des lacunes, certainement, peuvent être identifiées, notamment au chapitre de la pédagogie mais elle ne voit pas la nécessité de profondes réformes structurelles. Il s'agit plutôt de poursuivre ce qui a été commencé et, surtout, de s'adapter aux changements technologiques et scientifiques déjà avancés.

Un bon système, donc. Et cela en bonne partie grâce au

gouvernement de l'époque qui a eu le courage politique — courage qui s'est d'ailleurs avéré électoralement coûteux — de donner des suites aussi importantes au Rapport.

«La principale recommandation du Rapport, nous rappelle soeur Paquet, visait à l'établissement d'un système public complet». Sur ce plan, elle croit pouvoir parler de réussite, le système d'éducation s'étant développé dans le sens d'une large accessibilité. «Nous proposons aussi une profonde réforme pédagogique, dont l'esprit tendait moins à l'acquisition massive de connaissances qu'à développer des attitudes nouvelles, des valeurs intellectuelles, qu'à produire une nouvelle sorte d'hommes aptes à inventer des formes nouvelles. Cette réforme-là ne s'est pas vraiment faite».



Deux siècles d'enseignement

En Nouvelle-France, l'enseignement prenait un peu les allures d'une oeuvre de charité soumise, bien entendu, à l'autorité de l'Église et partiellement dépendante des capricieux subsides royaux. Jésuites, Sulpiciens, Récollets, Ursulines, religieuses de la Congrégation Notre-Dame, Soeurs de l'hôpital général de Québec, Frères hospitaliers se partageaient la tâche ardue de dispenser un enseignement minimal.

La situation devint encore plus précaire après la Conquête, le clergé ne pouvant plus compter sur l'aide, même irrégulière, de l'État. L'analphabétisation s'accrut, surtout dans les campagnes. Les intentions assimilatrices du nouveau pouvoir le rendi-

rent toutefois plus sensible à la nécessité de mettre sur pied un système d'enseignement plus largement accessible.

Mais le caractère centralisateur des réformes d'abord proposées en entravèrent la réalisation. L'État confirma pourtant sa volonté d'intervenir dans ce domaine mais dans un esprit différent cette fois, s'efforçant désormais (notamment en 1820 et 1840) d'encourager la mise sur pied de structures scolaires locales et laissant coexister une grande variété d'institutions.

Par la suite, et jusqu'en 1867, le système scolaire fut administré par l'autorité locale, l'État participant aux dépenses mais n'exerçant qu'un rôle de surveillance assez restreint.

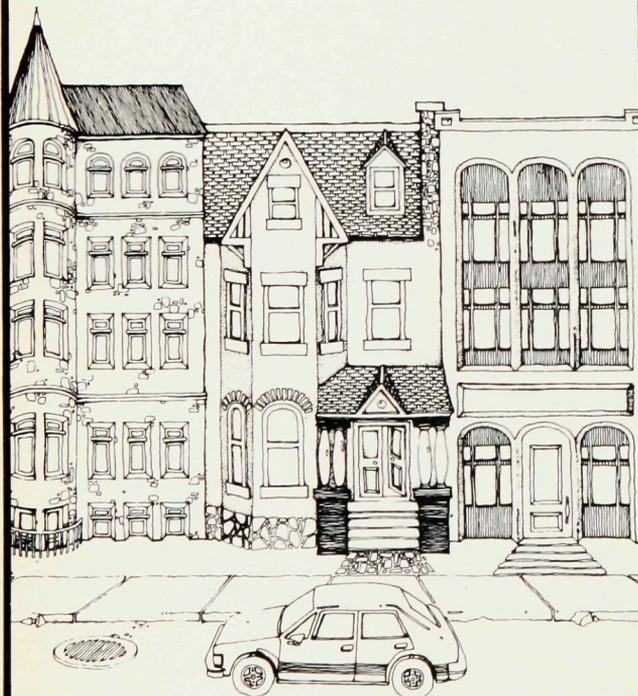
La loi de l'Amérique du Nord britannique reconnut la juridiction exclusive des provinces en matière d'éducation et garantit les droits et privilèges des écoles confessionnelles, marquant ainsi le début de l'expansion des institutions publiques et privées.

À compter du début du XX^e siècle, la croissance démographique, l'industrialisation et l'urbanisation provoquèrent une intervention encore plus accentuée du gouvernement, appelé à favoriser le développement de services éducatifs aptes à répondre à de nouveaux besoins, notamment sur les plans technique et scientifique. Il fallut malgré tout attendre 1943 pour que soit adoptée, après de longs

débats publics, la loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire.

Moins de vingt ans plus tard, c'était la Révolution tranquille qui se fit, pour une bonne part, dans les écoles. L'Église se rendait compte que son rôle de suppléance dans ce domaine n'était plus justifié, que ses moyens étaient désormais hors de proportion avec les besoins d'une société moderne et beaucoup moins monolithique quant à ses convictions religieuses. On comprenait enfin que l'éducation constituait un levier économique indispensable pour le Québec et un certain consensus se dégagait pour l'édification d'un système public complet.

Si vous êtes diplômé
de l'Université de Montréal,
vous pouvez profiter
des avantages que BÉLAIR
met à votre disposition :



- un service de toute première qualité;
- des heures d'accueil pratiques (de 9h à 21h, du lundi au vendredi);
- un vaste réseau de succursales;
- des taux préférentiels pour vous.

Ainsi, quand vous pensez à votre assurance habitation ou automobile, vous avez toutes les raisons du monde de passer nous voir ou de nous téléphoner.

SIÈGE SOCIAL: 5455, rue Saint-André
Montréal (Québec) H2J 4A9
(514) 270-9111

Tout près de vous!



**COMPAGNIE
D'ASSURANCES
BÉLAIR**

Une école plus tolérante?

«Nous avons par contre appris à gérer nos différences techniques et religieuses, se réjouit soeur Paquet, et nous avons bâti une école un peu plus ouverte, un peu plus tolérante pour tous». Des nuances pourtant: le Rapport Parent proposait une commission scolaire unique, gérant les francophones et les allophones, les protestants, les catholiques et les non-catholiques. Cette réforme ne s'est jamais réalisée. C'était, selon soeur Paquet, «impraticable».

«Personne n'en a voulu, par même les non-pratiquants, souligne-t-elle. Nous espérons, d'autre part, «gagner» les groupes ethniques par la persuasion. Nous pensions que si les écoles étaient meilleures et moins agressivement catholiques, nous allions attirer davantage les gens. Ça n'a pas marché, il a fallu d'autres mesures par la suite».

Des progrès importants ont aussi été réalisés en ce qui concerne les Indiens et les Esquimaux. «Le Québec, observe l'ex-commissaire, a pris, par exemple, des mesures intéressantes dans la Convention de la baie James: les Indiens contrôlent désormais leur propre système scolaire».

Le Rapport Parent et les enseignants

«En ce qui concerne les enseignants, le Rapport Parent souhaitait la professionnalisation. On s'est retrouvé face à une syndicalisation. Concurrentement à cela, sans qu'il y ait nécessairement de relation de cause à effet, la place des enseignants dans l'orientation du système scolaire a diminué, en même temps que leur prestige».

Soeur Paquet constate que les réformes ont permis d'exercer un contrôle plus adéquat dans les écoles privées sur le plan des programmes, de la qualité des maîtres et même des locaux. Côté participation étudiante, des limites encore: la fragmentation excessive par groupes a entraîné un manque d'appartenance qui a beaucoup nui.

Le défi pédagogique

«On a beaucoup mis l'accent à l'époque sur la réforme des structures, pas assez sur la pédagogie. On a sans doute négligé la formation des maîtres, se contentant de réformes de structures. Certaines faiblesses du Rapport Parent ont probablement été accentuées: par exemple, lorsque l'on a créé des écoles secondaires plus «grosses» que celles que proposait le Rapport, en intensifiant la spécialisation et en supprimant trop tôt le groupe de classe et le titulaire.»

Le défi actuel est donc, selon l'ex-commissaire, avant tout pédagogique. «Nous sommes entrés de plain-pied dans une époque de bouleversements technologiques et scientifiques qui auront un impact considérable sur les structures industrielles et commerciales. Nous aurons aussi, en fin de compte, d'autres sortes d'enfants. Car ce ne sont pas seulement les valeurs qui changent les enfants. Il est évident que tous les niveaux d'enseignement devraient comprendre ces changements et s'y adapter. La pédagogie aussi devra se transformer».

«Mais il y a, malheureusement, peu de réflexions et à peu près pas de recherches à ce sujet: on n'a pas d'image de ce que deviendra la société, l'éducation au cours de la prochaine décennie. À cet égard, nous sommes en retard, pas seulement par rapport à d'autres mais par rapport aux événements. Et pourtant, on n'est pas libre de commencer plus ou moins vite cette «révolution». Elle se fait et on n'a pas les outils pour y faire face. On se laisse emporter par la vague et tout le monde va en souffrir».

«On a vécu pendant vingt ans avec les réformes qui ont précédé du Rapport Parent, c'est très bien. On a fini par apprendre à gérer le manque d'argent, les surplus d'enseignants, le manque d'enfants, ce n'est pas mal. Mais maintenant, le défi est ailleurs...»

Les coulisses de l'éducation

Qui a eu cette idée folle, un jour d'inventer l'école? Vous vous souvenez de cette chanson? Et des Parent, Gérin-Lajoie, Bertrand, Cardinal, St-Pierre, Cloutier, Choquette, Garneau, Bienvenue, Morin, Laurin? Sur la scène québécoise scolaire, ce sont nos têtes d'affiche. Mais

comme partout où il y a des planches, il y a des coulisses et des gens qui travaillent dans l'ombre: parents, enseignants, administrateurs, fonctionnaires, étudiants. Une mise en scène difficile à orchestrer! Ont-ils vraiment des rôles à leur mesure?

Danielle Chabot

Un peu d'histoire. Au début du XIX^e siècle, on adopte les premières lois pour encourager l'éducation élémentaire. On assiste aussi, vers la même période, à l'apparition des commissions scolaires et des commissaires. Ceux-ci doivent être propriétaires fonciers pour accéder à ce poste. Leur pouvoir est assez étendu: il va de l'achat des livres à l'embauche des instituteurs. La présence ou plutôt l'omniprésence de l'Église se fait sentir de plus en plus jusqu'à ce que les laïques soient dépossédés de leur pouvoir. Rien ne se fait sans son assentiment, elle est maître après Dieu!

«L'Église concédait que les parents soient les premiers éducateurs mais, souligne Guy Pelletier (sciences de l'éducation 1980), professeur en administration scolaire à l'Université de Montréal, le clergé, assez finement d'ailleurs, était l'interprète de cette éducation!»

Au début des années soixante, la très fameuse commission Parent recommande que les écoles soient dirigées par un comité scolaire. Déjà, en 1961, on avait permis aux parents de voter aux élections scolaires. Puis, en 1971-1972, la loi 27 crée les comités de parents, institutionnalise leur participation et incite ainsi au dialogue entre les enseignants et les parents.

L'empire scolaire

Et maintenant, passons



aux aveux! Qui sont les détenteurs du pouvoir, les décideurs en matière d'éducation? Les fonctionnaires, les technocrates et les administrateurs, bien sûr. Quant aux professeurs, souligne Guy Pelletier, ils possèdent une autonomie professionnelle assez grande.

Dès que la porte de la classe est fermée, la souris peut manger son fromage dans une relative paix! Il soutient que les enseignants, pas plus que les fonctionnaires, ne tiennent véritablement à ce que les parents aient droit de regard. Aucun indice d'abdica-

tion de pouvoir de ce côté-là. «Le pouvoir pédagogique, poursuit-il, est entre les mains des éducateurs.»

Le nouveau projet de loi 40 sur l'enseignement primaire et secondaire public propose une redistribution du pouvoir en faveur des parents. On peut se questionner toutefois sur la motivation et l'engagement des parents puisque le taux de participation à l'élection des commissaires se situe aux environs de 16% dans la région de Montréal et n'est guère plus élevé en province. «Les parents ont une perspective microsociologique de l'éducation, ils collaborent au niveau de l'école de leurs enfants», observe Guy Pelletier. «Toutefois, ces usagers deviennent de plus en plus critiques face aux organismes monopolistiques, l'école en étant un».

Selon lui, les parents possèdent actuellement très peu de pouvoir, mais avec le projet de loi 40, ils seront dorénavant privilégiés au niveau décisionnel. Cette loi, entre autres choses, vise à redistribuer les pouvoirs des commissions scolaires aux écoles, par la création de conseils d'école constitués majoritairement de parents.

Le pouvoir aux parents?

En effet, le conseil d'école aura son mot à dire dans le choix du directeur d'école et pourra même recommander la résiliation de son mandat. Ce même conseil aura droit de regard sur les services d'enseignement, l'application du régime pédagogique, les

ressources humaines, matérielles et financières.

En accordant du pouvoir aux parents, les écoles entrent dans le jeu de la responsabilité, conclut Guy Pelletier. Ses arc-boutants seront-ils assez solides pour supporter cet enjeu? L'intérêt porté par les parents à cette nouvelle instance sera-t-il assez grand pour en assurer la viabilité? Les nouveaux décideurs seront-ils à la hauteur, compte tenu de leur inexpérience en matière d'administration scolaire? Les écoles de milieux socio-économiques plus avantagés seront-elles mieux servies que les autres par la nouvelle structure, accentuant ainsi les inégalités? Le pouvoir intérieur sera-t-il source de conflits, le conseil d'école devenant une arène pour les débats idéologiques?

Les doléances

De l'autre côté de la clôture, qu'en pense-t-on? Emmanuel Ofoé, diplômé en sciences biologiques de l'Université de Montréal (1974), siège au comité de parents de l'école primaire Saint-Jean-de-Brébeuf et il est délégué au comité régional de parents. Selon lui, la plus grande doléance des parents engagés dans l'organisation scolaire, c'est évidemment leur manque de pouvoir décisionnel. M. Ofoé est donc en accord avec les grandes lignes du projet de loi 40.

Comme bien d'autres, il déplore l'insuffisance de participation des parents, des hommes en particulier. Sur le comité de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, il n'y a que trois hommes pour près de 20 femmes. Persistance des attitudes traditionnelles où l'éducation des enfants est vue comme l'affaire des femmes?

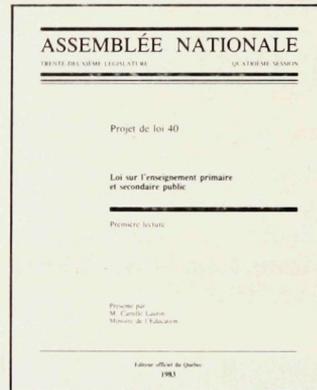
En l'absence de pouvoir décisionnel, qu'est-ce qui motive les parents à consacrer du temps au comité? D'abord, le besoin d'être informé sur ce qui se passe à l'école, sur le devenir de leur enfant. Plusieurs manifestent aussi une véritable volonté de collaboration, se rendant utiles

en participant à diverses activités parascolaires ou de financement. «Chez nous, précise M. Ofoé, le comité a organisé récemment un bazar qui a rapporté plus de mille dollars.» Et puis, il y a ceux et celles qui veulent donner leur point de vue sur divers aspects de la vie scolaire, comme les règlements de l'école.

Parents et professeurs

«Les relations entre les parents et les professeurs sont loin d'être satisfaisantes» poursuit Emmanuel Ofoé. «D'abord, les rencontres ont lieu une fois seulement par année, lors de la remise du premier bulletin. Il y aurait lieu d'en augmenter le nombre. Et puis, elles se font en groupe, alors qu'à mon avis les parents préféreraient des rencontres individuelles avec le professeur».

Autre point litigieux de l'actuelle réforme scolaire: la



question religieuse. M. Ofoé est pour sa part en accord avec le caractère optionnel de l'enseignement religieux. «Le pluralisme est nécessaire», dit-il. Il considère donc comme un progrès que chaque parent doive choisir entre l'enseignement religieux ou l'enseignement moral, mis sur un même pied, alors que l'actuel système ne permet que

l'exemption de l'enseignement religieux.

À l'université

À l'Université de Montréal, les structures prévoient une place pour les représentants des étudiants dans divers organismes. Serge Rochon, récent diplômé qui étudie présentement à la maîtrise en relations industrielles, est membre de l'Assemblée universitaire.

Selon lui, l'Assemblée universitaire a très peu de poids dans les décisions, son pouvoir étant plutôt consultatif et même moral. Le vrai pouvoir appartient au Conseil de l'Université, auquel participent deux étudiants.

«Le pouvoir, ça se gagne», affirme-t-il. Il rappelle l'histoire d'un conflit à la suite duquel les étudiants ont gagné des droits et une reconnaissance de la part de l'Université. Celle-ci avait voulu augmenter les frais de scolarité;

Participer... à quoi?

2 200 employés permanents, 247 commissions scolaires, 26 lois régies par le Ministère, 14 directions, 10 directions générales, six sous-ministres adjoints, deux sous-ministres associés, un sous-ministre, une souris verte... Pardon! Un ministre.

Côté cour, au préscolaire, primaire et secondaire public, une clientèle de 1 080 894 élèves, concentrée dans 3 100 écoles avec un personnel de 93 740 employés. À l'enseignement collégial public, beaucoup moins d'élèves: 132 700. Dans l'enseignement universitaire, on retrouve l'équivalent de 134 566 étudiants à temps complet. En pratique, il y a plus de monde, compte tenu de ceux et de celles qui étudient à temps partiel.

Enfin, côté jardin, c'est-à-dire dans l'enseignement privé, des effectifs subventionnés de 90 000 élèves.

Ce n'est pas fini! Font aussi partie des structures le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil des collèges et le Conseil des universités, qui sont tous des organismes dotés d'un pouvoir de recommandation. Bref, il y en a pour tout le monde. L'éducation au Québec, c'est tout un programme...

Le nerf de la guerre

1964-1983. Un gros cadeau d'anniversaire pour les 19 printemps (ou plutôt automnes) du ministère de l'Éducation. On vient en effet de

prévoir le budget 1983-1984: 6 347 955 800 \$: environ le quart du budget de l'État québécois! Vous aimeriez bien avoir cette somme mirobolante dans vos poches? Consolez-vous en vous disant que ces crédits vous sont sûrement attribués d'une façon ou d'une autre. Si vous êtes fonctionnaire... non, vous ne l'êtes pas! À moins que vous ne soyez administrateur... non plus? Ah! professeur? Raté! De toute façon, parent, étudiant ou citoyen, il y en a pour tout le monde.

Des chiffres

Administration	115,7 millions	1,8%
Aide financière aux étudiants	175,7	2,8%
Formation des adultes	151,4	2,4%
Enseignement universitaire	999,1	15,7%
Enseignement collégial public	779,4	12,3%
Enseignement privé	248,9	3,9%
Enseignement primaire et secondaire public	3 846,9	60,6%

(Source: ministère de l'Éducation, mai 1983)

l'association étudiante des H.E.C. décida alors de retenir la somme de quarante dollars par étudiant, somme versée habituellement aux Services aux étudiants. C'est à partir de ce moment-là que l'Université reconnut l'assemblée des étudiants.

Chez les étudiants aussi il y a des problèmes de participation. Selon Serge Rochon, ce faible taux de participation s'explique en partie par un manque de formation et d'expérience des rouages administratifs. Le manque de temps et l'assurance du peu d'impact de cette participation accroissent cet état de fait.

Pourtant, Serge Rochon trouve que le jeu en vaut la chandelle. «On a bien souvent l'impression que nos actions n'ont porté aucun fruit jusqu'au jour où l'on se rend compte qu'elles ont fait boule de neige». Par exemple, l'adoption par l'Assemblée universitaire du comité paritaire étudiants/professeurs sur les questions pédagogiques, comité recommandé depuis longtemps par la FAECUM.

Une barrière infranchissable?

Depuis longtemps, les étudiants revendiquent un droit de regard sur l'évaluation des professeurs. Ils y voient un moyen de pression supplémentaire pour s'assurer d'une meilleure qualité de l'enseignement.

À l'heure actuelle, l'évaluation se fait entre confrères et prend trop en considération, selon Serge Rochon, la recherche et les publications qui en découlent. Le vieil adage, «publish or perish», joue toujours. Ce débalancement dans les critères d'évaluation en faveur de la recherche provoque un manque de stimulation pour la qualité de l'enseignement. Selon M. Rochon, le professeur adapte son comportement en fonction de l'évaluation qu'il reçoit.

Il serait possible de concevoir un système mixte où le syndicat ou le département participeraient, avec les étudiants, à

l'évaluation. «Je ne pense pas que les étudiants soient de mauvaise foi: cela permettrait au moins aux professeurs d'avoir du *feed-back* sur le contenu pédagogique». Mais, aux dernières nouvelles, la bataille est loin d'être gagnée!

Un débat à suivre

Le débat sur la participation et sur la place des usagers dans le système d'éducation date déjà de plusieurs années. Il ne semble pas près d'être réglé. Rien d'étonnant à cela puisqu'il s'agit, en fin de compte, de déterminer qui exercera quel pouvoir dans un domaine aussi controversé et primordial, pour toute société, que l'éducation. Avec les débats à venir en commission parlementaire sur le projet de loi 40, nous pourrions connaître un printemps chaud... Ah! Ce sacré Charlemagne!



À nous le travail. À vous les bénéfices. Vous y gagnez à nous confier la gestion de votre portefeuille.



TRUST ROYAL

NUMERO DE COMPTE
554-000000-10

AU NOM DE
MARK J. ROY

RELEVÉ DES PLACEMENTS AU 31 MARS 1982
ANALYSE DU COMPTE

NOMBRE D'ACTIONS OU VALEUR NOMINALE	DESIGNATION	VALEUR NOMINALE OU ECHANÉE	VALEUR COMPTABLE	COURS DU MARCHÉ	VALEUR MARCHANDÉ	REVENU ANNUEL ESTIMÉ	RENDEMENT AUX COURS ACTUELS
ACTIONS ORDINAIRES							
DISTILLERIES							
300	COMPAGNIE SEAGRAM LTEE						
500	FORMULES COMMERCIALES CORP. MOORE LTEE	SVN	17,672.48	62.50	18,750.	664.	3.54
GAZODUCS							
1000	TRANSCADA PIPELINES LTEE ORD.	SVN	19,742.50	38.50	19,250.	1,230.	6.39
BANQUES							
1000	BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE ORD. REVENU FIXE CONVERTIBLE	.333	16,532.50	21.50	21,500.	1,160.	5.39
1000	PRIVILEGIEES CONVERTIBLES BELL CANADA CONV. PFD 2.05 REVENU FIXE PRIVILEGIE	1.00	15,375.00	22.75	22,750.	1,760.	8.07
2000	CDN PACIFIQUE LTEE C/R PRIV A 7.250%	20.00	18,272.50	18.50	18,500.	2,050.	11.08
OBLIGATIONS - REVENU FIXE							
GOVERNEMENT - GARANTI							
10,000	CANADA 8.00						
25,000	CANADA 15.25	01/07/80	8,500.00	97.90	9,790.	800.	16.67
20,000	ALBERTA GOV TELEPHONE 7.50	01/06/86	25,000.00	102.50	25,625.	3,812.	14.43
ENCAISSE ET EQUIVALENT							
DEPOTS A COURT TERME							
18,000	BANQUE DE TORONTO DOMINION CERT. DE DEPOT 13.875	30/09/82	18,000.00	100.00	18,000.	2,498.	13.88
	SOLDE - CAPITAL	10/09/82	287.70		288.	34.	
TOTAL			166,751.18		179,953.	16,958.	

\$E.U. = 1,2303 CDN \$

LE PRIX APPROXIMATIF DES TITRES AMERICAINS EST INDIQUE EN DOLLARS AMERICAINS ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE EN DOLLARS CANADIENS.

DETAILS DES OPERATIONS - PAGE 1

Si votre travail prend déjà presque tout votre temps ou si, pour une raison ou pour une autre, vous préférez ne pas gérer vous-même votre portefeuille de placements, vous pouvez faire appel au Service de gestion de portefeuille du Trust Royal.

Vous vous occupez seulement de ce que vous désirez.

Nous vous consultons régulièrement pour déterminer avec vous vos objectifs de placement. Nous vous faisons ensuite des recommandations précises sur la façon la plus judicieuse de faire vos placements et nous nous occupons de tous les détails des transactions.

Bien entendu, vous gardez un droit de regard sur la gestion de votre portefeuille, que ce soit pour approuver une stratégie générale de placement ou pour approuver chacune des transactions.

Les placements: un domaine que nous connaissons à fond.

Grâce à plus de 80 ans d'expérience, grâce aussi à un Service de recherche qui nous fournit toutes les données significatives, nous

sommes en mesure d'analyser les tendances du marché et de réagir rapidement et intelligemment aux fluctuations que le contexte économique actuel ne manque pas de nous servir.

La paperasse, toujours la paperasse!

Nous nous occupons de la paperasse et des formalités administratives de plus en plus complexes qu'entraîne la gestion d'un portefeuille. De plus, nous mettons à votre disposition des relevés complets comprenant des données de fiscalité qui vous guideront dans la déclaration de vos revenus et de vos gains en capital. Et nous veillons à la protection de vos titres en les gardant pour vous.

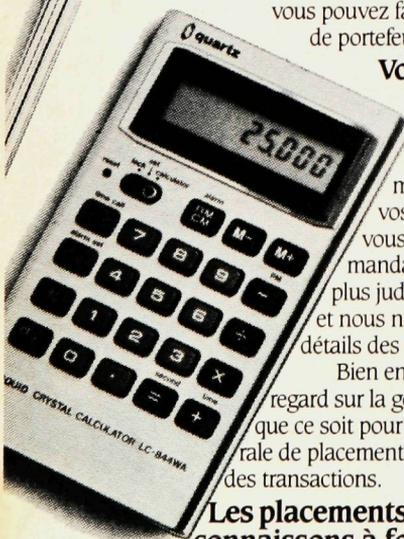
Demandez notre brochure.

Vous pouvez obtenir notre brochure intitulée «Gestion de portefeuille» en vous adressant au bureau du Trust Royal le plus près de chez vous.

Lisez-la... vous pourriez en tirer bénéfices!

Nous pouvons assurer l'administration d'un régime de placements en titres indexés (RPTI) dans le cadre de votre compte de gestion de portefeuille sans frais supplémentaires.

Trust Royal 
Ce qui compte,
c'est de progresser.



Les femmes et l'éducation: la longue marche

Dix-sept ans après le Rapport Parent sur la réforme scolaire, des publications officielles récentes révèlent que le sexe constitue encore un facteur déterminant dans le cheminement scolaire et dans l'intégration au marché du travail. C'est que les handicaps traditionnels de la femme ne sont pas encore dépassés. Bien que l'accès des femmes à l'université ou sur le marché du travail ne constitue plus une revendication majeure, les chiffres prouvent toutefois que les femmes sont encore minoritaires dans certaines branches traditionnellement masculines et, parallèlement, qu'elles persistent en nombre dans ce qu'on appelle les *ghettos féminins*. Comment ces inégalités peuvent-elles encore exister malgré la conscientisation des femmes? Comment s'expliquent-elles?

Monica LaRivière

Les conclusions qu'on tire des statistiques de l'inscription de 1982 à l'Université de Montréal démontrent qu'il y a au total plus de femmes inscrites que d'hommes, sauf pour ce qui est des étudiants à plein temps dans les écoles affiliées (H.E.C. et Polytechnique). On observe aussi que le choix de la branche reste traditionnel et que, à mesure que les femmes acquièrent des années de scolarité, leur nombre diminue proportionnellement à celui des hommes.

En 1982, on retrouve sensiblement plus d'hommes que de femmes en chimie, en géologie, en informatique et recherche opérationnelle, en mathématiques et statistique, en physique (cinq fois plus), en science politique et en sciences économiques, en médecine dentaire, aux H.E.C. et à Polytechnique.

On trouve surtout les femmes en langues et en lettres, en histoire de l'art (la situation change), en linguistique et philologie (cinq fois plus), en psychologie, en bibliothéconomie, en criminologie, en droit, en psychoéducation, en service social, en nutrition (115 femmes, deux hommes!), en ergothérapie (109 contre 12), en orthophonie-audiologie, en physiothérapie, en sciences infirmières (216 contre 28), en pharmacie, en sciences de l'éducation (492 contre 55).

Les disciplines les plus fréquentées correspondent la plupart du temps au rôle traditionnel de la femme: nutrition, santé, arts. Cela explique la notion de ghetto.

Les ghettos féminins

«Certains champs de savoir sont réservés aux hommes et



ils acceptent plus facilement d'améliorer la formation des filles si cela leur permet d'être mieux servis»¹.

En 1942, la Faculté de médecine de l'U de M fonde l'Institut de diététique — qui deviendra plus tard le Département de nutrition — dans le but de donner une formation scientifique aux femmes. Cette branche était née dans les écoles d'économie domestique, lors de la Première Guerre mondiale, pour répondre au besoin d'analyser l'approvisionnement en nourriture de l'armée.

Madame Estelle Mongeau, professeure titulaire et responsable des études supérieures au Département de nutrition, est diplômée de l'Institut de diététique (1950). Enseignant depuis 1960, elle peut témoigner de l'importance des femmes dans

cette discipline, tant comme étudiantes que comme professeures.

Tant que l'Institut a existé, il avait à sa tête une femme. Depuis 1975, il est devenu un département de la Faculté de médecine et c'est un médecin qui le dirige. Il y a trois hommes professeurs — un médecin et deux biochimistes — pour 17 femmes professeures. Avec l'expansion des deuxième et troisième cycles, le Département compte plus d'hommes provenant des autres disciplines médicales.

Un parti pris?

À la lumière de ces chiffres, peut-on parler d'un parti pris des hommes contre la profession? «Le manque d'hommes tient à

(1) *L'histoire des femmes au Québec*, le collectif Chlo. Éditions Quinze, 1982.



des préjugés: le rôle traditionnel de la diététiste, qui consiste à préparer des régimes spéciaux pour les malades ou à enseigner aux diabétiques comment se nourrir, rappelle celui de la femme dans sa cuisine. Précédemment, ce même rôle était assumé par des infirmières non spécialisées. Et si on se replonge dans le contexte historique, la branche de la diététique a été introduite en 1915 dans l'enseignement des *home economics*, destiné aux «parfaites ménagères» depuis le XIX^e siècle».

Croit-elle que ces préjugés vont disparaître? «La profession a évolué, son rôle s'est élargi. Si bien que de nouveaux postes sont créés: diétothérapie, gestion de services d'alimentation dans les cafétérias scolaires et industrielles, planification du futur, conseil auprès d'organismes ou de la population». Cette nouvelle

image de la profession risque d'attirer plus d'hommes dans l'avenir, semble-t-il.

Le «cas» des sciences infirmières

En est-il de même pour les sciences infirmières, qualifiées par plusieurs de ghetto-type?

L'accès à la médecine leur étant longtemps défendu, les femmes se dévouèrent comme infirmières et ce n'est qu'en 1875 qu'on songea à rendre cette «vocation» professionnelle. En 1890, on ouvre les premières écoles d'infirmières. Le diplôme de premier cycle n'est introduit qu'en 1920 à l'Université McGill. Et ce n'est qu'en 1950 que la laïcisation de la profession est totalement acceptée.

«Avant d'aller à l'École d'infirmières, j'étudiais à l'Institut d'économie domestique. Je croyais avoir la vocation reli-



gieuse tant on m'y avait encouragée». Diplômée de l'École d'infirmières en 1955, Marie-Paule Grégoire a ensuite obtenu son baccalauréat en sciences infirmières à l'Université de Montréal en 1965. Elle est maintenant professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières et participe, au sein de l'Ordre, à la constitution d'un dossier sur la formation de l'infirmière en l'an 2000.

Selon elle, l'absence d'hommes découle bien sûr de la tradition. Avec le développement scientifique, les hommes ont pris les responsabilités, laissant aux femmes les postes inférieurs. Elle s'est aussi rendu compte que les hommes qui entrent à la Faculté ont pour la plupart été refusés en médecine ou alors croient pouvoir obtenir, sur le marché du travail, les postes supérieurs de chef ou de directeur. «Ils croient

que la branche leur sera facile».

«Depuis deux ou trois ans cependant, l'infirmière prend de plus en plus conscience de son importance et cherche à compléter sa formation». L'éducation permanente a prévu trois certificats en santé et un programme de baccalauréat accéléré. En encourageant cette formation, on veut revaloriser la profession.

Les ghettos masculins

Vers 1910, le Québec compte sa première femme-médecin, Irma Levasseur. Malgré les préjugés des corporations professionnelles, la Faculté de médecine de l'Université McGill ouvre ses portes aux femmes en 1918, celle de l'Université de Montréal dans les années trente. L'Université Bishop's les avait ouvertes en 1889.

«Ce sont les femmes qui nous ont précédées qui nous ont ouvert les portes comme nous le faisons pour celles qui nous suivent», souligne le docteur Claire Laberge-Nadeau (médecine 1954), professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine. «À l'époque, nous étions 10 filles pour 120 garçons, ce qui était avant-gardiste puisqu'à Chicago on avait deux filles par classe; des filles qui devaient être brillantes, laides et pas mariables! Les filles de mon collège qui voulaient aller en médecine ont toutes été acceptées à l'université».

Mention d'honneur!

1908. «Sa vocation naturelle dispose à tout autre chose qu'à des relations de rivalité avec les hommes, et la gloire elle-même — selon le joli mot de Madame de Staël — ne saurait être pour les femmes que le deuil éclatant du bonheur!» (Cité dans un dépliant distribué lors du 75^e anniversaire du collège Marguerite-Bourgeoys).

Madame Laberge-Nadeau soutient que l'Université de Montréal n'est pas discriminatoire dans ses politiques d'admission. «La seule discrimination qui puisse exister, c'est entre collègues; c'est plus facile de refuser une position à une femme». Cela explique, selon elle, qu'il y ait si peu de femmes professeuses et peu de promotions pour elles.

Dans la pratique, les préjugés existent encore mais ils s'affaiblissent. À ce sujet, madame Laberge-Nadeau évoque le temps où elle était directeur adjoint à l'hôpital Sainte-Justine. Lorsque le poste de directeur fut libéré, des membres du conseil des médecins tentèrent de la décourager de postuler en invoquant ses responsabilités familiales, mais en ayant en tête de trouver quelqu'un de «manipulable». Elle fut finalement recommandée au poste par le conseil.

Du côté de l'informatique

L'informatique, de son côté, donne-t-elle, comme nouvelle branche, plus de chances aux femmes de s'affirmer? «Malheureusement, elle n'est pas assez récente. Il y a dix ans qu'elle existe et ce sont les ingénieurs et les mathématiciens qui s'y sont spécialisés en premier». Anne-Marie Dick (informatique 1982) est revenue aux études, en maîtrise cette fois, après avoir travaillé comme analyste.

«Il y a évidemment des employeurs qui n'embauchent pas de femmes par préjugé, mais j'en connais d'autres qui, au contraire, en cherchent car elles ont une façon différente de résoudre un même problème». Tout en étant aussi fortes que les hommes, les femmes apportent en plus une optique nouvelle à la profession.

Des changements

Ce qui a augmenté, ce n'est pas la proportion de femmes au travail mais le nombre et l'importance des carrières féminines, selon Francine Barry (*Le travail de la femme au Québec*, P.U.Q., 1977). En effet, ce n'est qu'à partir de 1950 qu'on voit les pre-

mières ingénieures, notaires, etc. En 1968, on compte 17 ingénieures, 150 avocates, sept architectes, six urbanistes, deux psychanalystes.

Certains croient que les revendications des femmes ont obtenu gain de cause lors de la Révolution tranquille, notamment suite au Rapport Parent qui recommandait une même éducation pour filles et garçons. Mais le Rapport ne remet jamais en question la division personnelle des tâches et des rôles. En réalité, a-t-on pu prétendre, il persiste à concevoir l'éducation des femmes en marge de leur «vocation» première...

Cette vocation de ménagère est encore alimentée de nos jours par les images véhiculées par les médias ou par la littérature. La femme est ainsi tout autant conditionnée que l'homme à son rôle de «reine du foyer». Si bien que certaines d'entre elles recherchent des emplois temporaires, sans responsabilités, permettant des absences, pour lesquels une formation poussée n'est pas nécessaire. Celles qui entrent à l'université se sentent peut-être incapables de s'inscrire dans des branches «inconnues».

Mais, comme on l'a vu, les mentalités changent. L'importance qu'a prise l'éducation des adultes démontre l'effort que font les femmes pour retourner au travail avec une formation plus approfondie.

On retrouve aussi de plus en plus de femmes dans les branches dites masculines. On les apprécie sur le marché du travail quand elles amènent une nouvelle vision de la profession. Tandis que les ghettos féminins cherchent à sortir de leur position subordonnée afin de revaloriser la profession aux yeux de la société.

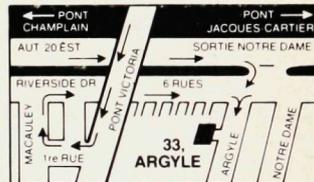
Enfin, pour les femmes qui ont encore peur de foncer, faut-il rappeler l'exemple de Réjeanne L. Colas qui a entrepris des études en chant pour finir diplômée de la Faculté de droit en 1953 et, enfin, première femme juge du Canada?

Une retraite digne de vous



Résidence du Parc

33, avenue Argyle
Saint-Lambert, Québec



- Aucun bail
- Infirmière diplômée: 24 heures par jour.
- Prix quotidien comprenant chambre meublée, repas et collations et services personnels.
- Minibus pour excursions.
- A proximité des magasins, des églises.
- Cuisine variée et délicieuse.
- Menus variés diététiques.
- Thermostat réglable.
- Intercom relié à la réception.
- Détecteur de fumée et système de gicleur.
- Service de blanchissage.
- Ameublement de qualité.
- Loisirs organisés: bridge, spectacles.
- Bain tourbillon thérapeutique, salon de coiffure.
- Sauna, bain tourbillon, piscine intérieure.

Pour votre visite guidée personnelle et / ou de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au numéro suivant:

465-1401

L'école publique, un colosse aux pieds d'argile?

En termes d'effectifs et de budget, le système d'enseignement privé représente moins de 10% de l'ensemble du système d'éducation au Québec. 90 000 élèves contre 1,2 million dans les écoles et les collèges publics; 244 millions de dollars contre près de 5 milliards. Un nain à côté d'un géant. Pourtant, le débat sur les écoles privées soulève encore bien des vagues, attise encore bien des passions. Le secteur privé est-il, comme le prétendent certains, un témoin gênant pour le secteur public, un concurrent qui l'empêche de sombrer complètement dans la médiocrité? Ou bien constitue-t-il un moyen de favoriser les classes dominantes et de perpétuer les inégalités sociales, une entrave à la démocratisation de l'enseignement et une menace d'appauvrissement du secteur public?

Un fait semble indéniable. La cote de popularité de l'école publique n'est pas à son plus haut. Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, Rodrigue Dubé, exhortait récemment ses collègues à «valoriser notre école, l'école publique, qui est gravement critiquée et menacée» (*Le Devoir*, 1^{er} novembre 1983).

Quant aux diverses associations regroupant les institutions d'enseignement privé, elles prétendent jouir d'un appui solide dans la population. Des preuves? Une pétition de 596 000 noms pour le maintien de l'enseignement privé, déposée à l'Assemblée nationale en 1978. Et un sondage qui révèle que sept Québécois sur dix enverraient leur enfant à l'école privée si elle était gratuite.

La liberté de choix

«L'existence d'un secteur privé dans l'éducation repose sur le principe de la liberté de choix des parents», affirme Jean Héroux (pédagogie 1961), directeur

adjoint du collège des Eudistes, une école secondaire privée de 1 050 élèves dont la majorité provient de Rosemont, Saint-Léonard et ville d'Anjou. Ce principe est d'ailleurs reconnu dans le préambule de la *Loi sur l'instruction publique*. Selon Jean Héroux, il s'agit là d'un principe fondamental de notre société — la liberté — qui déborde largement le cadre de l'école.

Liberté de choix, soit. Mais faut-il que l'État finance le réseau public à même les deniers publics?

«Affirmer un droit sans en faciliter l'exercice, cela revient à le rendre plus ou moins illusoire», rétorque M. Héroux. «Et puis, dans ce cas précis, l'abolition des subventions aurait comme effet de nous ramener en arrière, à une époque où l'école privée était en général réservée uniquement à ceux qui en avaient les moyens.»

Sans compter, ajoute-t-il, que les parents des écoles privées contribuent, par leurs impôts, au trésor public. Rien de plus normal à ce qu'ils en retirent les

Ronald Prigent

benefices. Et puis, un élève à l'école privée représente même une économie pour l'État, compte tenu que la subvention versée pour cet élève est inférieure à ce qu'il en coûterait pour le maintenir à l'école publique.

Quels droits?

Bien que certains tenants de l'école privée accusent le gouvernement de vouloir sa mort, il n'en reste pas moins, souligne le journaliste Jean-Pierre Proulx, du *Devoir*, que «le Québec possède le système d'éducation privé le plus développé au Canada». Et cela, après sept ans de gouvernement péquiste, alors que le programme officiel de ce parti préconisait sa disparition!

Le droit qu'il faut reconnaître, affirment les opposants du système privé, c'est le droit à une éducation de qualité. Pour eux, la prise en charge exclusive de l'éducation par l'État est la seule garantie de l'égalité des chances. L'école publique est malade? Ce n'est certes pas en permettant, voire en encoura-

geant une minorité à se mettre à l'abri — en partie aux frais de l'État — qu'on améliorera son sort. Permettre le développement d'un secteur privé fort, c'est renoncer à l'idéal de démocratisation qui a marqué la Révolution tranquille.

L'école-laboratoire

Pour Émile Robichaud (histoire 1962), directeur depuis 1973 de l'école secondaire publique Louis-Riel, dans l'est de Montréal, «il faut être paranoïaque pour craindre l'école privée, avec tous les avantages matériels dont nous disposons au public!»

Selon lui, le secteur privé joue un rôle nécessaire de concurrent du système public. «Il est la preuve vivante de ce qu'on peut faire en éducation, lorsqu'on arrête de faire du sociopolitique et qu'on se contente de faire de l'éducation.»

Le malheur, poursuit-il, c'est que l'on s'entête à faire de l'école, surtout de l'école secondaire, un «laboratoire» où l'on expérimente toutes sortes de réformes, inspirées par des considérations idéologiques plutôt que pédagogiques. Conséquence? «Les écoles publiques ne conservent souvent leur clientèle que parce qu'elle est captive!»

En accord avec l'Association des directeurs d'écoles de Montréal, Émile Robichaud préconise que l'on donne aux parents les écoles qu'ils désirent avoir pour leurs enfants, et que certains vont chercher au secteur privé. Mais n'est-ce pas là encourager le statu quo, décourager à l'avance toute innovation, suspecte *a priori*? «Le parent moyen est plus lucide que les théoriciens de l'éducation», tranche-t-il.

Des écoles pour des publics

«Pourquoi une école n'aurait-elle pas «son» public, comme un orchestre, une troupe de théâtre, a le sien?», poursuit-il. «Nous ne vivons plus à une époque où tous les habitants d'un même quartier partageaient, *grosso modo*, les mêmes valeurs et les mêmes conceptions de la vie.»

M. Robichaud verrait donc un réseau d'écoles publiques ayant chacune son projet éducatif. Certaines seraient de type humaniste, normatif ou communautaire, d'autres pourraient même être axées sur la conscientisation populaire... Il y aurait des écoles catholiques, pluralistes ou «neutres», se consacrant à l'enseignement des humanités gréco-latines ou des sciences, au mi-temps sportif ou au mi-temps musical...

Mais comment seraient respectés, dans une telle école, les droits des minorités, de ceux et de celles qui ne seraient pas en accord avec les aspirations de la «majorité» des parents de cette école?

«Il faut d'abord mettre fin à un système dans lequel la majorité renonce aux valeurs auxquelles elle croit, sous prétexte de ne pas mettre «mal à l'aise» ceux qui ne partagent pas les mêmes aspirations... Quant au droit à la différence, au droit à la dissidence, c'est le réseau qui doit en assurer l'exercice... Le réseau doit être ouvert à tous, mais pas l'école», conclut-il.

Des comptes à rendre

Partisans comme adversaires de l'école privée reconnaissent souvent que la qualité des services qu'elle offre est, dans l'ensemble, meilleure qu'à l'école publique.

«Rien d'étonnant à cela», souligne Jean Héroux. «Au secteur privé, nous avons des comptes à rendre à notre clientèle, aux parents. S'ils ne sont pas satisfaits, ils ont le choix, ils iront ailleurs, tout simplement. Chaque fois qu'un élève nous quitte, nous faisons enquête pour savoir pourquoi. S'il y a un problème, nous voyons à le corriger. C'est une question de survie pour nous.»

Cela explique aussi, poursuit-il, que les relations de travail ne se soient pas détériorées, comme au secteur public. «Chez nous, une grève c'est impensable, suicidaire même. Nos professeurs



savent fort bien que ça conduirait directement à la fermeture du collège, parce que notre clientèle nous quitterait vite pour aller ailleurs.»

Du côté de la direction, on est conscient d'avoir besoin de l'entière collaboration des enseignants. Ce besoin implique de sa part une attitude d'ouverture face aux demandes syndicales.

Le poids des conventions collectives

Pour le directeur de l'école Louis-Riel, les problèmes liés aux relations de travail sont parmi les plus graves auxquels doit faire face l'école.

L'ancienneté, par exemple, entraîne chaque année un changement de 20% à 25% du personnel enseignant à Louis-Riel. «Et plus le milieu est difficile, plus ce taux de roulement est élevé, alors qu'on aurait besoin, justement, qu'il soit réduit au minimum dans ces cas-là!»

Mais le problème est-il soluble? Pour les syndicats, l'ancienneté est un acquis sur lequel on ne saurait reculer, un bastion qu'il faut défendre coûte que coûte, un principe de base du syndicalisme. Ce n'est peut-être pas toujours la solution idéale, admettront-ils, mais en connaissez-vous une qui soit moins injuste? En effet, la question reste posée: si l'on abolissait des garanties comme l'ancienneté, quel

autre système mettrait-on en place? Quant aux problèmes actuels, ils seraient sans doute moins aigus s'il n'y avait pas toutes ces coupures gouvernementales.

Émile Robichaud déplore aussi que certains professeurs puissent se permettre de ne pas respecter la philosophie, le projet éducatif que se donne une école. Encore une difficulté que ne rencontre pas le secteur privé!

Des enseignants dévalorisés!

Les enseignants sont-ils les seuls «vilains» de l'histoire? «Un grand nombre d'entre nous sont désespérés parce qu'on les méprise», déclarait récemment le président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Nous revendiquons la reconnaissance de notre qualité d'enseignant, poursuivait-il, après s'en être pris à la «débauche de projets de loi, de règlements et de nouveaux programmes» que le gouvernement impose d'en haut en ignorant les enseignants.

«Les enseignants subissent les conséquences d'une trop grande spécialisation, qui leur fait perdre le contact avec les élèves, leurs besoins», confirme Émile Robichaud. Sans compter les effets néfastes de certaines «modes» des dernières années: polyvalentes éléphantiques, options hâtives, etc.

La qualité de vie à l'école

Malgré tout, ce n'est pas tant la qualité de l'enseignement qui est déficiente à l'école publique. «La vraie différence avec le secteur privé, c'est ce qui concerne la qualité de la vie à l'école.»

«Nos points forts, confirme Jean Héroux, c'est l'encadrement de nos élèves, l'attention portée à leurs problèmes, l'existence d'un projet éducatif mettant de l'avant des valeurs bien identifiées, la valorisation de la discipline...»

Il faut ajouter que l'école privée peut également compter sur une très forte collaboration de la part des parents, ceux-ci étant d'autant plus intéressés à mettre la main à la pâte qu'ils l'ont déjà mise à leur portefeuille! «Au secondaire I, 90 pour cent des parents assistent aux rencontres», précise Jean Héroux.

Une école sélective?

Mais l'école privée bénéficie d'un autre avantage qui, selon ses adversaires, fausse toutes les règles du jeu en sa faveur. En effet, alors que l'école publique a l'obligation d'accepter tout le monde dans ses rangs, l'école privée, elle, peut choisir qui elle veut bien accepter.

Pour Jean Héroux, cette «sélection» — on voit qu'il n'aime guère le mot — est tout à fait légitime. Quoi de plus normal, demande-t-il, que de s'assurer que les élèves puissent s'intégrer dans le cadre du projet pédagogique de l'école? «Ce qu'on a besoin de savoir de l'élève, en fin de compte, c'est s'il a le goût de vivre le système qu'on lui offre.»

Le goût, mais aussi les aptitudes. M. Héroux reconnaît que les écoles privées, sauf exception, recrutent leur clientèle parmi les candidats «moyens» et «forts». Pas de chance, donc, pour ceux et celles qui ont trop de problèmes à l'école...

Cela ne semble pas troubler le président provisoire du Mouvement pour l'enseignement privé qui déclarait, dans *Le De-*

voir du 17 novembre 1983, que cette sélection ne constitue ni une concurrence déloyale vis-à-vis de l'école publique, ni un accroc au principe de l'accessibilité. M^e Pierre Pion trouvait même «inquiétant» que chaque école publique ne puisse imposer des critères de sélection en vertu de son projet éducatif.

Une école plus ouverte

«L'école publique est plus ouverte, plus tolérante aussi», nous dit Émile Robichaud. À Louis-Riel, par exemple, certains élèves ont déjà commis trois ou quatre hold-ups et ils sont encore à l'école parce qu'on croit en leurs possibilités de réhabilitation. «C'est notre devoir de trouver des solutions pour les garder dans l'école.»

Rien d'étonnant, donc, à

ce que les choses aillent moins rondement au public qu'au privé. Mais faut-il pour autant se résigner au pire? Les problèmes de drogue et de violence qui minent bon nombre d'écoles secondaires sont-ils inévitables?

Ne pas capituler!

«Absolument pas!» lance Émile Robichaud. «C'est justement parce qu'on capitule devant ces problèmes qu'ils deviennent vite hors de contrôle.» Et ne pas capituler, cela veut dire quoi? «Ça veut dire d'abord de ne pas avoir peur d'être exigeant vis-à-vis de tout le monde.» À Louis-Riel, on ne «sélectionne» pas les élèves, mais on leur expose clairement les règles du jeu, dès le départ, et ils doivent s'engager à les respecter: ponctualité, assiduité, respect des autres et de la

propriété, règlements sur la tenue vestimentaire (pas de jeans!)...

Il faut aussi exercer un contrôle, une surveillance. Mais le contrôle le plus efficace, c'est la persuasion. Le directeur est visiblement fier de faire visiter son école où l'on ne décèle nulle trace de vandalisme. De toute évidence, la surveillance seule — deux surveillants pour 1 500 élèves — n'explique pas le «succès» de l'opération.

Et lorsque surviennent des incidents plus graves, des menaces de violence physique contre des élèves, par exemple? Il faut alors prendre des mesures plus draconiennes, mais temporaires. «Une fois qu'il est établi qu'on ne cédera pas à l'intimidation, ce genre d'incidents tend à se produire beaucoup moins souvent.»

L'école, reflet de la société

Libre choix. Démocratisation. Réformes. Relations de travail. Élitisme. Drogues. Violence. Et quoi d'autre à venir? Il semble bien que la boucle ne sera jamais bouclée dans le monde de l'éducation.

L'école, l'école publique en tout cas, est loin d'être une oasis à l'abri de l'air du temps, comme elle l'était peut-être il y a 30 ans. Aujourd'hui, elle est bel et bien à l'image de la société, une arène où s'affrontent des intérêts opposés, des idéologies divergentes.

Les problèmes de l'école, on le savait déjà, sont fort complexes. Faut-il s'étonner alors que les solutions, si on les découvre un jour, ne s'avèrent pas simples, elles non plus?

QUÉBEC SCIENCE

UN MAGAZINE PASSIONNANT

Chaque mois
pour 23\$ par année
QUÉBEC SCIENCE
permet à ses lecteurs
d'être à la fine pointe
de l'actualité scientifique
et technologique

Abonnez-vous chez votre LIBRAIRE participant ou à Québec Science

Veuillez m'abonner pour:

- 1 an/12 numéros: 23\$
 2 ans/24 numéros: 40\$

NOM _____

ADRESSE _____

Code postal _____

- Chargez à mon compte Mastercard #
 Date d'expiration Signature

- Chèque ou mandat postal ci-joint

Faites parvenir votre coupon à l'adresse suivante:

QUÉBEC SCIENCE

C.P. 250, Sillery, Québec G1T 2R1 — Tél.: 657-3551, poste 2854

QN1183

Un bulletin donnant accès à une gestion professionnelle.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Pensez-vous que la gestion professionnelle d'un portefeuille n'est accessible qu'à ceux qui détiennent un actif important?

Notre bulletin *Informations financières* permet à toute personne, quel que soit son actif, de diversifier ses placements et de bénéficier des recommandations de nos gestionnaires professionnels.

Ce bulletin trimestriel, unique en son genre, va même jusqu'à vous proposer des scénarios d'investissements en fonction de divers niveaux de risques. Vous pouvez vous en procurer une copie à l'une de nos succursales.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.



Fiducie du Québec

**Le rendement, c'est important;
le service l'est tout autant.**

 desjardins

Universités: l'éternel retour des années dures

L'Université Laval de Montréal. Cela sonne drôlement mais aurait pu exister. Vers 1850, en tant qu'enseignement supérieur, il n'y avait rien sauf, dans certains établissements de Montréal, des facultés professionnelles pour les futurs médecins et avocats. Pour la théologie, les prêtres à venir avaient les grands séminaires. «C'est l'Église qui, au Québec, a fait les universités francophones, rappelle René Durocher (histoire 1968), professeur au Département d'histoire. Plus précisément dans la seconde moitié du XIX^e siècle. M^{gr} Bourget, évêque de Montréal, est effrayé de voir les étudiants canadiens français risquer de se faire angliciser et protestantiser à l'Université McGill, la doyenne des universités du Québec!»

Louis-Martin Tard

Le prélat montréalais entreprend des démarches pour mettre sur pied une université catholique «sous la juridiction de tous les évêques de la Province du Bas-Canada», le Québec d'alors. Rome retient l'idée mais accorde une charte qui place l'institution d'études supérieures sous la responsabilité du seul évêque de Québec.

Québec contre Montréal

Ainsi naît Laval en 1852. L'élite et le clergé montréalais en pâlisent de jalousie. À Québec, on fait tout pour les empêcher d'avoir leur université. Il ne faut pas, dit-on, ruiner l'établissement québécois par une pernicieuse concurrence. Tout ce qu'obtient Montréal, en 1876, c'est l'ouverture d'une succursale universitaire de Laval. On y enseigne théologie, médecine, droit et arts. Côté anglais, dans les Cantons de l'Est, existe déjà la petite Université Bishop's (celle de l'évêque anglican, bien sûr) qui se spécialise en théologie et dans les humanités.

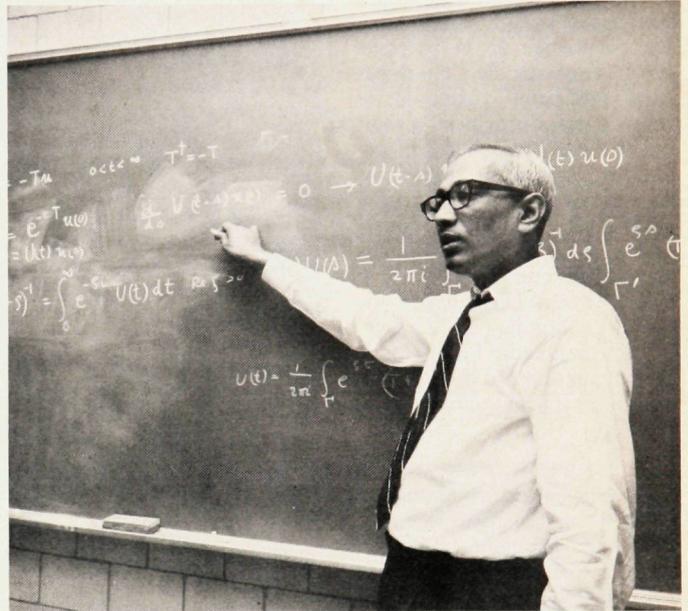
Dès le début, deux systèmes s'affirment. Pour les anglophones, l'université des hommes d'affaires, plus attachés aux

sciences qu'à la littérature, du type McGill; pour les francophones, l'université du clergé, consolidée par les professions libérales du milieu canadien français.

Universités anglophones contre universités francophones

Les deux types d'université assurent-ils les mêmes services? Il y a de nettes inégalités, souligne René Durocher. En 1910, les enquêteurs d'une commission américaine sur les facultés de médecine trouvent que si celle de McGill est passable, à l'Université de Montréal et à Laval l'enseignement est inacceptable. La raison? Manque de professeurs de carrière, formation pas assez approfondie des étudiants en matière de sciences fondamentales, insuffisance des laboratoires.

Ce verdict appelle des réformes. Ce qui manque, surtout, c'est le nerf de la guerre, l'argent. L'Université de Montréal, devenue indépendante de Laval en 1920, inaugure une «opération souscription», geste qui est suivi à McGill et à Laval. Le gouvernement provincial donne un million



de dollars à chaque établissement, y compris à la grande université anglophone montréalaise qui, pourtant, possède un solide fonds de dotation. Des compagnies privées accentuent encore le déséquilibre. Ainsi, le Canadien Pacifique accorde un don de 25 000 \$ à l'Université de Montréal et un de 250 000 \$ à McGill, qui a reçu en outre plusieurs millions de dollars de l'industriel S^{ir} William Macdonald; ils ont permis de mettre sur pied l'institut d'agriculture de Sainte-Anne-de-Bellevue. Le secteur anglophone s'était déjà renforcé, en 1889, lorsque les Jésuites avaient fondé Loyola.

Les universités francophones, en dépit de leur manque de ressources, répondent de plus en plus aux besoins du milieu. En 1907, le gouvernement suscite la création d'une école d'arpentage, puis d'une école forestière à Québec. À Montréal, faisant pendant à l'École Polytechnique ouverte en 1873, on met sur pied en 1907 une école des hautes études commerciales; les deux seront affi-

liées à l'Université de Montréal qui, entre-temps, s'est enrichie d'une faculté des sciences et d'une école de sciences sociales et politiques, tandis que Laval ouvre une école de chimie.

La grande crise

1929. C'est la période noire. L'Université de Montréal, qui veut quitter la rue Saint-Denis pour se déployer sur les pentes du Mont-Royal, doit vite abandonner les nouvelles constructions qui ne seront complétées qu'en 1942. Ses professeurs, déjà mal payés, ne le sont plus du tout. Pour leur venir en aide, naît l'Association des Diplômés. McGill, grâce à sa confortable trésorerie, survit à la crise que le conflit mondial atténue peu à peu.

La piastre maudite

Le fédéral, via le Conseil des Arts, distribue des fonds aux universités. L'éducation est de stricte juridiction provinciale, rappelle Maurice Duplessis, qui

leur interdit de toucher «à la piastra maudite d'Ottawa». Les sommes sont placées en fiducie. Le différend, qui déchire les intellectuels du Québec, a au moins pour aspect positif de faire prendre conscience de la nécessité d'une politique de l'enseignement supérieur. Jusque-là, le gouvernement provincial n'avait pas de règles de financement statutaires, distribuant ses octrois au coup par coup. Il faut attendre 1959-1960, l'heure du «désormais», pour voir les régimes Sauvé et Barette négocier avec le gouvernement Diefenbaker une formule «d'opting-out». Le Québec pourra prendre 1% de plus de l'impôt sur le profit des corporations pour subventionner ses universités.

Les années fastes

Les subsides tombent à point. Dans la deuxième moitié des années cinquante, les universités ont connu une phase d'expansion. Laval s'est installée sur un nouveau campus. L'Université de Montréal développe le sien. Deux nouvelles venues répondent aux besoins: Sir-George-William (qui fusionnera avec Loyola pour devenir l'Université Concordia) pour l'éducation permanente à Montréal, Sherbrooke pour la clientèle francophone de l'Estrie. Malgré tout, l'accès aux universités reste limité. Les enfants des nantis y occupent une place disproportionnée par rapport à leur nombre dans la société.

Versant francophone, on continue à choisir davantage le droit et la médecine. La plupart des étudiants ont passé huit ans dans ces serres chaudes que sont les collèges classiques, privés et payants, sous le contrôle des clercs. Les anglophones, qui bénéficient des «high schools», avec trois ans de moins de scolarité, arrivent à la maîtrise alors que leurs contemporains francophones étudient encore pour le premier grade universitaire. Les universités deviennent des endroits inaccessibles pour la majorité, et surtout pour les jeunes

Cégépiens et universités

Selon les spécialistes, 87,7% de tous les finissants du cours général dans les cégeps de Montréal ont demandé à entrer, à l'automne 1983, dans les universités montréalaises.

La plupart ne s'inscrivent qu'à une seule université. La motivation de leur choix repose principalement sur la réputation de l'université élue, la langue dans laquelle se donnent les cours, la plus grande facilité d'accès au marché du travail. Le facteur qui joue le moins: la facilité d'obtenir un diplôme.

Les disciplines les plus recherchées? Le droit, la médecine, l'administration. Les sciences sont parfois une

alternative pour ceux qui ne peuvent s'inscrire en médecine, et les sciences sociales pour les candidats qui ne peuvent entrer en droit.

Pour les cégépiens, l'université idéale serait celle qui aurait à la fois une bonne réputation, une image dynamique, des horaires de cours rigides, des diplômes difficiles à obtenir; elle donnerait également une bonne formation, équilibrée entre cours pratiques et théoriques, offrirait une bonne qualité de vie étudiante, de corps professoral, et saurait diffuser le maximum d'information sur les programmes qu'elle offre.

filles qui ne représentent que 14% de la clientèle étudiante.

La révolution de 1960

La Révolution tranquille a inscrit dans ses objectifs une réforme globale de l'éducation. Le Rapport Parent, qui met surtout l'accent sur l'enseignement secondaire et collégial, recommande la formation et le recyclage des enseignants, ce qui se traduit par un afflux dans les universités. La création de l'Université du Québec et de ses campus régionaux ouvre l'enseignement supérieur à des publics

éloignés. On voit disparaître l'université cléricale et mâle, au bénéfice d'établissements laïques où étudiants et étudiantes sont bientôt à égalité.

De nouveau, l'austérité

Ce qui n'arrange pas les choses, c'est la nouvelle crise financière née en 1977. Face aux resserrements de crédits, les universités s'unissent pour coordonner et planifier leurs actions. Au moment où de nouveaux besoins se font sentir.

Le recteur Paul Lacoste l'a répété à plusieurs reprises; les

compressions budgétaires qui ont, depuis cinq ans, privé l'Université de Montréal de 70 millions de dollars, menacent gravement l'évolution de l'établissement qu'il dirige. Même si l'impossible a été fait, à tous les niveaux pédagogiques et administratifs, pour pallier la crise, il est de plus en plus difficile de résoudre l'équation: «population étudiante en hausse contre décroissance du nombre d'enseignants et leur vieillissement dû au non-engagement obligé de jeunes professeurs».

Et pourtant, la qualité de l'enseignement demeure, les services essentiels sont pratiquement maintenus, le nombre de grades universitaires décernés demeure. Mais au prix d'efforts difficiles à soutenir. L'importance que l'Université de Montréal attache à la recherche, et qui fait sa juste réputation, est soulignée par les budgets affectés aux chercheurs en 1982-1983, qui ont été augmentés de près de 10 pour cent.

Mais les déficits accumulés créent une situation de sous-développement. Ils compromettent l'issue d'une offensive constante entreprise par l'Université de Montréal, de concert avec les autres universités du Québec, pour réussir en matière d'enseignement supérieur un rattrapage qui permettra à notre collectivité de rejoindre les autres sociétés qu'elle est en droit de vouloir égaliser.

Combien d'étudiants?
(équivalents temps complet)

	1982-1983*	1983-1984**
Bishop's	1 139	1 138
Concordia	16 551	16 526
H.E.C.	3 802	3 844
Laval	23 398	23 631
McGill	19 843	19 594
Montréal	22 283	22 445
Polytechnique	3 442	3 457
Québec	35 785	36 079
Sherbrooke	8 323	8 293
Total	134 566	134 986

Budget des universités
(en milliers de dollars)

	1982-1983	1983-1984**
Fonctionnement	848 470,0	863 287,0
Investissements	1 625,0	2 704,0
Service de la dette	61 722,0	79 844,0
Internes et résidents	46 301,4	53 218,0
Total	984 118,4	999 053,0

* Estimés.
** Prévisions.

(Source: ministère de l'Éducation, *Rapport annuel 1982-1983*)

L'enseignement supérieur, ici et ailleurs

Le rattrapage effectué au Québec depuis vingt ans dans le domaine de l'éducation n'a pas réglé tous les problèmes. Il nous reste encore du chemin à faire, notamment dans le domaine des études supérieures, nettement sous-développé. Il est vrai que nous partions de loin! Un exemple: à l'École Polytechnique, il fallut attendre les années soixante pour voir apparaître la scolarité de maîtrise et de doctorat. Aujourd'hui, 20% des étudiants inscrits dans cette école poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle. Dans les universités américaines par contre, plus de 50% des étudiants sont inscrits à des programmes d'études supérieures. À l'Université Stanford, la proportion atteint 60%, dont la moitié environ sont au doctorat!

Jean Lapalme

Il faut dire que notre histoire nous a légué une certaine conception de l'université. Laval, la première université francophone au Québec, s'était assignée une mission bien précise: celle de former l'élite qui allait constituer le ciment de la société québécoise. Pour jouer ce rôle, elle s'était donné une structure appropriée. Trois facultés: la théologie, le droit et la médecine. Quant à l'enseignement des arts, il exista dès le début mais demeura marginal.

Plus tard, après la signature du pacte confédératif, nos universitaires qui allèrent étudier les lettres en France rapportèrent en terre d'Amérique une idée largement inspirée du concept d'université impériale, fondée par Napoléon en 1806. Selon cette idée, l'université doit «donner ses cadres à la nation, former les fonctionnaires de l'État, les

médecins et les lettrés de l'enseignement».

Or, «donner ses cadres» à la nation, n'est-ce pas là précisément la tâche que la Révolution tranquille a assigné à nos institutions universitaires?

Aux U.S.A.

Selon André Girard, directeur de la Section d'éducation comparée et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, les Américains se sont surtout inspirés, quant à eux, des modèles écossais et prussiens.

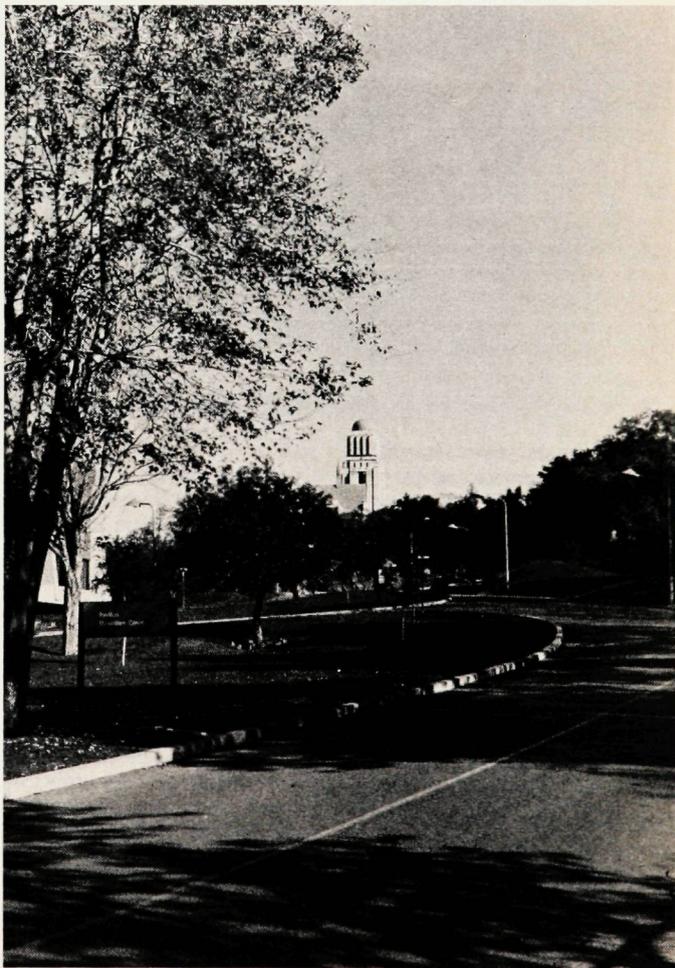
De l'Université d'Édimbourg, en Écosse, ils ont hérité de cette conception selon laquelle on va à l'université *to get an education*, c'est-à-dire pour devenir critique de la société, acquérir une maîtrise intellectuelle, développer ses connaissances... Au-

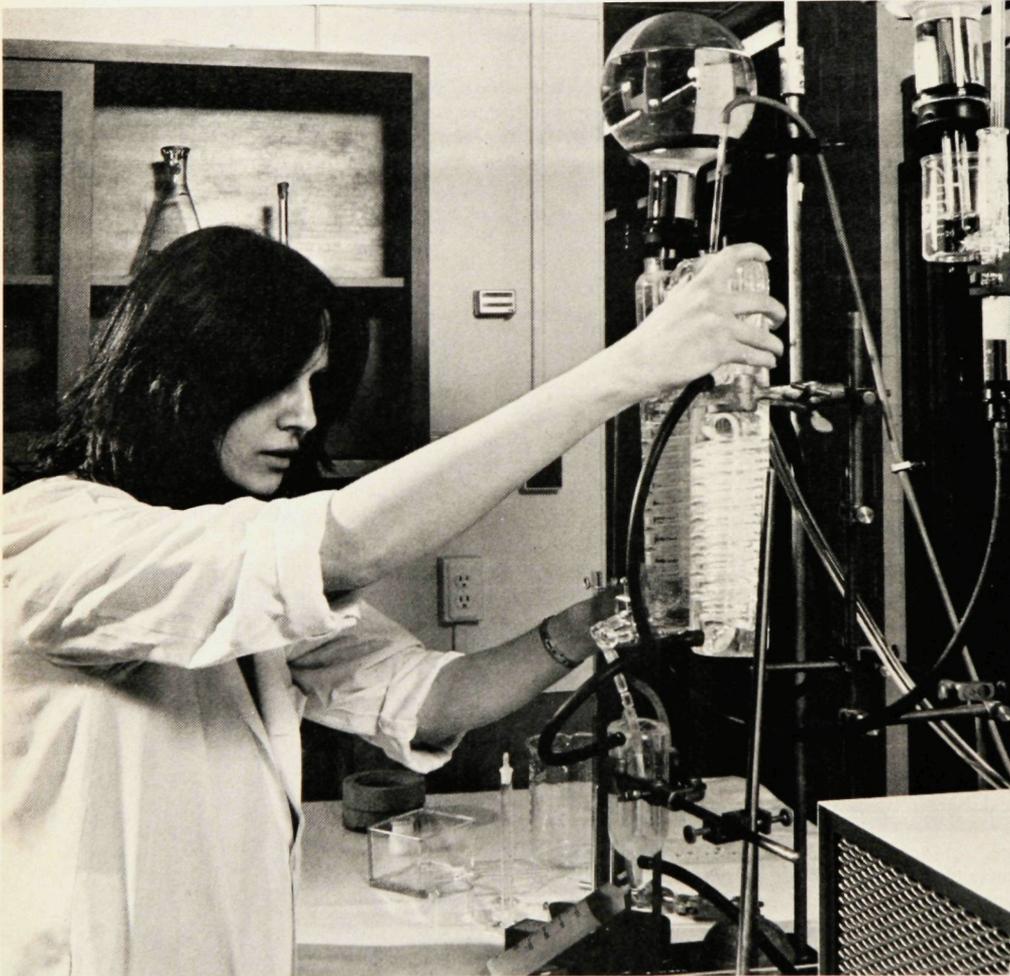
jourd'hui, un nombre imposant d'institutions (les *Four Years Colleges*, les *Full Fledged Universities*) décernent le *Bachelor Degree* qui vient couronner quatre années d'études de premier cycle. Selon M. Girard, ce *Bachelor Degree* est la plupart du temps un diplôme d'études générales, ce qui n'exclut pas bien sûr tout le jeu des options.

Après quoi on passe aux études graduées très spécialisées, basées sur le trio *science, research, laboratory*. Le positivisme scientifique prussien, selon lequel la réalité peut être comprise par la science et transformée par elle, constitue la philosophie fondamentale des études de deuxième et de troisième cycle.

Les frais de scolarité

On reste souvent interloqué devant les frais de scolarité «astronomiques» imposés par les universités américaines. Roland Doré (polytechnique 1960), actuel directeur de l'École Polytechnique, nous apprend que dans les années soixante, il lui en coûtait quelque 3 000 \$ annuellement pour ses études à l'Université Stanford, c'est-à-dire l'équivalent de plus de 10 000 \$ aujourd'hui. Mais paradoxalement, aux États-Unis, un étudiant sur deux poursuit sa scolarité au-delà de la douzième année. En France, pays de la gratuité universitaire, la proportion est de un sur quatre; au Québec, elle est de un sur trois approximativement.





Selon M. Doré, les différents *colleges* américains sont en fait des universités qui n'en portent pas le nom. Ces *colleges* favorisent un accès relativement large de la population aux études universitaires et constituent donc un excellent bassin pour recruter par la suite les meilleurs étudiants. Ils évitent également un certain engorgement de l'université et lui permettent ainsi de canaliser une partie importante de ses ressources vers les études supérieures et la recherche.

Où en sommes-nous au Québec?

Selon André Girard, nous avons d'ores et déjà dépassé le stade où la communauté univer-

sitaire québécoise s'assignait pour objectif prioritaire de former des compétences au détriment du développement des connaissances.

«C'est fini, lance-t-il avec enthousiasme, de faire la baie James avec un concept allemand, de faire le métro avec un concept français, de dire que le meilleur de nos chirurgiens cardiaques est celui qui a fait ses études à Bellevue». Notre société, notre industrie ont besoin de création, d'innovation, poursuit-il. Et nos universités ont déjà entrepris de satisfaire ce besoin vital.

Pour M. Girard, la création, au début des années 1970, de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

est une reconnaissance de fait du fameux concept *to get an education*. Il s'agit là d'une évolution notable vers l'approche *Arts and Sciences* qui est si caractéristique du *Bachelor Degree* américain et anglo-canadien.

L'accent mis sur le développement des études supérieures s'est manifesté, quant à lui, par la création de multiples centres et groupes de recherche et par la mise sur pied de la Faculté des études supérieures, qui chapeaute tous les programmes d'études supérieures.

Supériorité, précise André Girard, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il donne l'exemple de l'étudiant ou de l'étudiante qui, après deux an-

nées en musique et une année en psycho-éducation, obtient un baccalauréat. Où et quand cet étudiant, cette étudiante ont-ils acquis leur *education*, leur formation générale? Notre baccalauréat demeure encore très spécialisé. On commence à peine à voir poindre, depuis 1980, des baccalauréats fondés sur trois certificats.

La relève

Il fallait bien se douter que l'influence de l'université américaine finirait un jour par traverser la frontière. Elle l'a fait, et c'est pour le mieux.

Mais les universités américaines sont aux prises avec de nouveaux problèmes. Un récent rapport de la National Commission on Excellence in Education conclut que «pour la première fois, une génération d'Américains ne sera pas plus instruite que ses parents... Elle ne le sera même pas autant, et peut-être moins». Le diagnostic posé sur l'éducation élémentaire et secondaire pourrait difficilement être plus sévère.

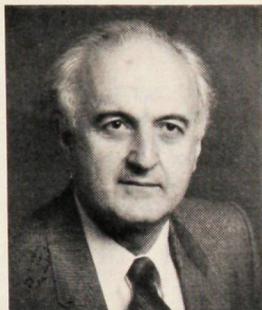
En France, on pousse les hauts cris face au taux d'échec qui mine l'école. En Allemagne, l'école s'est montrée si défaillante dans sa tâche de formation élémentaire que, depuis 1977, de nombreuses universités ont mis sur pied des cours pour analphabètes! On rapporte que des étudiants dans des facultés de médecine ne connaissent même pas la formule de l'eau!

Au Québec, des syndicats d'enseignants dénoncent la déqualification de l'enseignement qui est dispensé au cégep.

Il semble donc que le développement de sa mission de recherche ne soit pas le seul défi qui soit posé à l'université québécoise. L'UQUAM n'a-t-elle pas dû récemment mettre sur pied un laboratoire spécialement conçu pour s'assurer que son programme de formation des maîtres assure aux futurs enseignants une connaissance adéquate du français?

le carnet

41 M^e Alan B. Gold (droit), anciennement juge en chef de la Cour provinciale, a été nommé juge en chef de la Cour supérieure du Québec.



44 M. Venant Cauchy (arts, philosophie 45 et 46), professeur à l'Université de Montréal, a été élu président de la Fédération internationale des sociétés de philosophie. Son mandat est d'une durée de cinq ans.

45 M. Hervé Belzile (H.E.C.), c.a., président du conseil et chef de la direction de l'Alliance mutuelle, a été nommé au conseil d'administration de Sodarc, Inc.

50 M. A. Hervé Hébert (mathématiques), président de la Fiducie du Québec, a été réélu président du conseil d'administration de l'Université de Montréal. Il s'agit du deuxième mandat de M. Hébert à titre de chancelier.

51 M. Paul Amyot (polytechnique) a été nommé président directeur général de la Société d'énergie de la baie James.

54 M. Georges E. Marchand (H.E.C., droit 58), c.a. et M. Jean M. Raymond (H.E.C. 52), c.a. annoncent la formation du groupe Marchand, Raymond et associés, spécialisé dans le diagnostic, le redressement et la gestion intérimaire des services en matière de difficultés financières, d'insolvabilité et de liquidation.

57 M. Roger Gosselin (relations industrielles) a été nommé directeur du Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

M. le juge Jean-Marc Tremblay (droit), juge à la Cour provinciale, a été nommé président de la Régie des services publics du Québec. Son mandat est d'une durée de cinq ans.



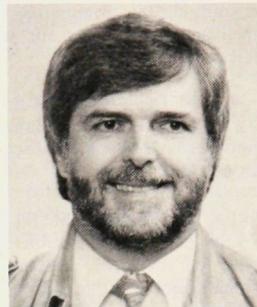
60 Le docteur Michel Chrétien (médecine) est le deuxième Canadien français à devenir membre de l'American Clinical and Climatological Association, qui regroupe des professeurs titulaires des facultés de médecine américaines. Cette association, limitée à 175 membres, a pour but la promotion de la recherche et de l'enseignement médical.

63 Le docteur Jacques H. Roy (médecine), lieutenant colonel des Forces armées canadiennes, a été nommé chef de la section de médecine prospective au sein de la direction de médecine préventive du Service de santé des Forces canadiennes.

64 M. André De Broux (polytechnique) a été nommé administrateur de Pageau Morel et associés, Inc. qui oeuvre dans le domaine de la mécanique et électricité du bâtiment.

M^e Pierre Tessier (droit) a été élu membre de l'exécutif national de l'Association du Barreau canadien. Cette association regroupe quelque 30 000 avocats.

66 M. André Hébert (polytechnique) a été nommé vice-président des opérations à Candiac de la compagnie Les Papiers Perkins, Ltée.



M. Paul-André Tétrault (architecture) a été nommé vice-président du comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec pour l'année 1983-1984. M. Tétrault est associé de la firme Les architectes Tétrault, Harent, Languedoc et associés.

M. Pierre Tougas (physique) a été nommé conseiller cadre en pédagogie et planification du Conseil scolaire de l'île de Montréal.



67 M. Hubert Chamberland (architecture) a été nommé président du comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec pour l'année 1983-1984. M. Chamberland pratique l'architecture et l'urbanisme en agence privée à son bureau de la rive-sud de Montréal.

68 M. Michel Beauséjour (H.E.C.) a été nommé vice-président — finance et administration — de Télé-Direct (Publications), Inc.

68 M. Michel Goulet (H.E.C.) a été nommé vice-président exécutif de Pierre Des Marais, Inc.

M. Jacques Langevin (musique) a été nommé directeur général de la Corporation de l'Opéra de Montréal (1980), Inc.

M. Raymond Laporte (H.E.C.) a été nommé directeur général de la base de plein air le P'tit Bonheur.



M. Bertrand Pelletier (architecture) a été nommé vice-président du comité administratif de l'Ordre des architectes du Québec pour l'année 1983-1984. M. Pelletier est associé de la firme Bertrand, Pelletier et Marcel Valin, de Québec.

69 Le docteur Edgard E. Delvin (médecine) a été élu président du Club de recherches cliniques du Québec.

M. Zaven Sarkissian (polytechnique) a été nommé administrateur de Pageau Morel et associés, Inc.

70 M. Yvon Brazeau (H.E.C.), c.a., a été nommé président directeur général des sociétés Weiss, Brazeau, Roussin, Tremblay, comptables agréés, et Weiss, Brazeau, Laventhol & Horwath, conseillers en administration.

71 M. Pierre S. Turcotte (polytechnique) s'est joint au groupe-conseil A.D.S. Associés, Ltée à titre d'associé de cette firme.

72 M. Michel Brunet (H.E.C.) a été nommé vice-président et contrôleur de la Banque nationale du Canada.

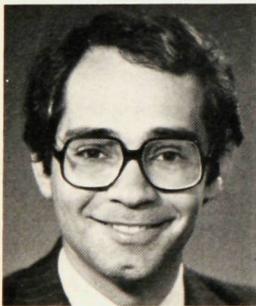
M. Michel Joannette (relations industrielles) a été nommé directeur général de D.R.G. Enveloppe Internationale, Inc.

73 M^e Louis Haeck (droit, théologie 78) a été nommé secrétaire adjoint de l'IATA (Association du transport aérien international).

Une des compositions de M. Michel Longtin (musique), *La Trilogie de la Montagne*, a été endisquée sur étiquette SNE, Société nouvelle d'enregistrement, en collaboration avec le Centre de musique canadienne.

le carnet

75 M^{me} Claire Gélinas-Chebat (orthophonie et audiologie) a obtenu, en février dernier, un doctorat en phonétique expérimentale fonctionnelle et appliquée de l'Université d'Aix-en-Provence. Sa thèse portait sur «Les propriétés acoustiques et les indices perceptuels des traits de lieu d'articulation chez l'auditeur normal et le mal-entendant».



M^e Richard J. Lande (droit) a remporté, en 1983, la Médaille de

chemin de fer britannique pour la meilleure publication sur un sujet ferroviaire.

76 M. Denis Belzile (H.E.C.) s'est joint à la firme Maheu, Noisieux & compagnie à titre de conseiller en gestion.

79 M. Pierre Dubé (H.E.C.) a été nommé conseiller en analyse opérationnelle, service du contrôleur général de la ville de Montréal.

80 M^e Édouard Matthey (droit) et M^e Lydia Assayag (droit 81) annoncent l'ouverture à Montréal de leur bureau d'avocat, Matthey & Assayag.

81 M^e Daniel Caisse (droit) annonce l'ouverture de son bureau d'avocat à Montréal et à Lanaudière.



M^{me} Gyslain Desrosiers-Moise (H.E.C., sciences infirmières 72) a été nommée au poste de conseiller en organisation des services de santé de l'Association des hôpitaux de la province de Québec.

M^e Normand Gascon (droit, relations industrielles 78) s'est joint à l'étude légale De Grandpré, Deschênes, Godin, Paquette, Lasnier et Alarie.

Décès

15 L'honorable sénateur Léon Mercier-Gouin (droit), le 16 octobre 1983.

47 M. Paul Tremblay (H.E.C.), le 16 avril 1983.

51 M. Edmond Bernier (polytechnique), le 8 juillet 1983.

52 Docteur Marcel Bourassa (médecine vétérinaire), le 2 septembre 1983.

56 Père Rosaire Pépin-Chevrier (théologie), septembre 1983.

82 M. Christian de Lorimier (informatique), le 30 mars 1983.

Gagnez de l'intérêt dès le jour du dépôt



à toutes nos succursales

COMPTÉ D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN

COMPTÉ D'ÉPARGNE À INTÉRÊT QUOTIDIEN AVEC CHEQUES

INTER-SERVICE[™]



Banque de Montréal

RENSEIGNEZ-VOUS À LA SUCCURSALE DE VOTRE CHOIX



ADHOC INFORMATIQUE INC.

- Équipements et logiciels pour professionnels de la santé et PME

CANADA DENTAIRE LTÉE

- Équipements et fournitures dentaires
- Groupe Conseil

TASKALL INC.

- Produits de sécurité
- Fabrication de gants et mitaines pour l'industrie

S.P.G. INC.

- Société de Planification et de Gestion des affaires du Dentiste (professionnelles et personnelles)

**279, Sherbrooke Ouest
Montréal, P.Qué. H2X 1Y2**

diplômés-auteurs

La guerra civil española en la novela

Bibliografía comentada

Maryse Bertrand de Muñoz

Letres 1959

José Porrua Turanzas
Madrid, 1982

2 volumes, 762 pages

La guerre civile espagnole a connu une résonance sans égale, elle a inspiré beaucoup plus d'auteurs de création littéraire que les deux grands conflits mondiaux du XX^e siècle: la bibliographie du roman à elle seule dépasse les neuf cents titres. Dans les deux volumes qui constituent la bibliographie commentée des fictions romanesques de la lutte fratricide de 1936-1939, chaque oeuvre est résumée et critiquée et le tout est suivi de tableaux synoptiques et de nombreux index qui seront d'une grande utilité pour les futurs chercheurs.

Ma vie, ma folie

Julien Bigras

Médecine 1958

Éditions Mazarine/Boréal
Express, 1983

212 pages

Dans ce roman, Julien Bigras, psychanalyste, raconte l'aventure très intime qu'il a vécue avec une patiente. À cause d'une blessure ancienne, Marie, qui est à l'évidence d'origine iroquoise, vit à la frontière du monde réel, folle de peur et de solitude. Bigras entre peu à peu dans son délire, pour découvrir à son tour ses propres obsessions. Avec Marie, il part à la recherche d'un être inconnu de lui jusque-là, un homme sauvage, dominé par une violence dont il ne connaît pas l'origine.

Sa quête le mène très loin, jusqu'à ses ancêtres venus de La Rochelle au XVII^e siècle pour coloniser l'île de Montréal. Comme si ces coureurs de bois, ces parias, ces hors-la-loi lui avaient légué la sauvagerie qui l'habite. Le monde magique auquel l'a initié Marie n'est-il qu'un autre nom de l'Inconscient? Pour connaître la vérité, il lui faudra affronter ce loup qui hurle en lui comme en chacun de nous.

Bâtir ou détruire le Québec

Maurice Champagne-Gilbert

Philosophie 1956

Éditions Primeur, 1983

248 pages, 15,00 \$

Maurice Champagne-Gilbert, dans le plus récent de ses livres, observe la crise des valeurs qui menace le Québec et réfléchit sur les moyens d'en sortir pour bâtir le Québec ensemble. Quel Québec? Comment?

Ce livre griffe au passage tout ce qui bouge ou a bougé au Québec depuis au moins 1960, de la C.E.Q. au clergé et du Parti québécois au féminisme.

Chère Élise

Robert Décary

Droit 1966

Éditions Asticou, 1983

102 pages, 9,95 \$

Robert Décary n'est pas historien. C'est sans doute ce qui lui a permis d'aborder un sujet aussi contemporain que la crise constitutionnelle que nous avons subie au Canada... et de faire d'étonnantes découvertes. Ainsi, plusieurs événements totalement extérieurs à la démarche du rapatriement de la Constitution ont bien failli la reléguer aux oubliettes. Le Sommet de Montebello, la grève du baseball majeur, la Coupe Canada Cup en sont des exemples.

Devant ce foisonnement de faits et gestes, Robert Décary décide d'écrire à Élisabeth II, reine et chef d'État du Canada. La Souveraine lui répond. S'ensuit une correspondance historique, celle-là même que l'on retrouve dans le présent ouvrage.

Aquarelles au désert

Louise de gonzague Pelletier

Sciences de l'éducation

1965-1968

Éditions Soudeyns-Donzé,
1983

Ce troisième livre de Louise de gonzague Pelletier est un recueil de poésie à la recherche de l'intériorité chez l'homme. Selon son éditeur, «la poésie du verbe et la subtilité de l'image en font une révélation».

Théâtre en lutte — Le Théâtre Euh!

Gérald Sigouin

Letres 1977

VLB, 1982

«Parmi les premiers groupes théâtraux à entrer en lutte avec le théâtre officiel, figurent quelques grands noms tels le Grand Cirque Ordinaire et le Théâtre Euh! Ce dernier, en particulier, s'est vite donné une image: celle d'une troupe de création collective en rupture de ban avec le pouvoir et le théâtre officiels. Sa résistance à toutes les formes et forces de récupération et son intransigeance sont exemplaires. De là, d'ailleurs, sa grande influence qui, à certains moments, provoquera des affrontements déchirants au sein du Jeune Théâtre québécois.

L'ouvrage retrace les cheminement et les recherches de ce collectif, qui débouchèrent sur une forme inusitée de théâtre au Québec, populaire et politique. Il constitue un précieux instrument pour la nouvelle génération des jeunes comédiens et des chercheurs, désireux eux aussi d'explorer les nouvelles voies de la création théâtrale.»

Le Québec jeune 1978-1983

Janina-Klara Szpakowska

Biblio 1963

École de bibliothéconomie

Université de Montréal

Montréal, 1983

368 pages, 7,00 \$

Le Québec jeune 1978-1983, c'est une mini-banque d'information bibliographique sur la condition sociale des Québécois et Québécoises de 13 à 25 ans. Ce fichier documentaire est constitué d'articles de revues, de monographies, livres et rapports de recherche ou d'études, chaque titre étant suivi d'une analyse du contenu et, généralement, d'une note.

Restaurant "LES FILLES DU ROY"



**Un chaleureux retour
aux traditions...**

**Cuisine québécoise
et française**

Repas d'affaires

Brunch le dimanche

**415 rue Bonsecours
Vieux-Montréal**

849-3535

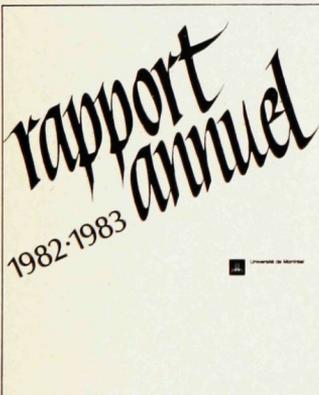
stationnement

vie universitaire

Les grandes lignes du rapport annuel

La situation financière se dégrade

«La situation financière de l'Université de Montréal continue de se détériorer. Les compressions budgétaires imposées par les pouvoirs publics ont déjà, et continueront sans nul doute d'avoir des effets lourds de conséquence sur l'évolution de l'Université». C'est avec ces propos pessimistes que le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste, présente son rapport annuel 1982-1983.



Le rapport mentionne en effet que l'exercice qui s'est terminé le 31 mai 1983 s'est soldé par un déficit de fonctionnement de 3 751 000 \$, lequel porte à 4 950 000 \$ le déficit accumulé.

Le recteur souligne que les états financiers ne disent pas tout sur la situation de l'Université. Il faut d'abord observer que le déficit n'a pu être évité en dépit des restrictions que se sont imposées les diverses composantes de l'Université. De plus, bien que l'Université ait fait l'impossible pour maintenir la qualité de ses services, particulièrement de son enseignement, les conditions dans lesquelles celui-ci est donné se dégradent, le nombre de professeurs ayant continué à décroître bien que la

population étudiante augmente. D'autre part, le nombre d'étudiants par groupe est à la hausse, même aux cycles supérieurs.

«Les effets des coupures imposées à l'U de M sont d'une ampleur inacceptable, déclare M. Lacoste; ils ne sauraient que provoquer une régression généralisée de la formation et de la recherche que l'Université a pour mission d'assurer».

Le recteur regrette tout particulièrement que le corps professoral ne se renouvelle pratiquement plus. Pour cette raison, fait-il observer, nous ne pouvons plus être résolument tournés vers l'avenir, comme nous devrions l'être pour répondre à des besoins urgents et manifestes de développement, notamment dans certains secteurs de pointe. Une société ne peut envisager, conclut-il, de prendre sérieusement le virage technologique sans considérer prioritaires la recherche et les études universitaires. Où croit-on que les jeunes chercheurs vont recevoir leur formation et acquérir l'expérience en recherche, si ce n'est d'abord à l'Université?

Faible augmentation du nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants, qui avait subi une légère baisse l'an dernier, a augmenté cette année. En effet, le nombre total d'étudiants à l'Université ainsi qu'à l'École Polytechnique et à l'École des Hautes Études Commerciales est passé de 39 624 à 41 394. C'est grâce aux écoles affiliées, particulièrement à l'École Polytechnique où le nombre d'étudiants a fait un bond tout à fait remarquable, que nous pouvons faire état d'une augmentation sensible de notre population étudiante. Exprimé en étudiants dits «équivalents

plein temps», le nombre total est passé de 28 624 à 29 920, ce qui représente une augmentation de 4,5%.

La faible hausse de la population étudiante à l'Université même s'explique en grande partie par le fait que plus de 70% des étudiants y sont inscrits dans des programmes contingentés.

L'Université estime néanmoins que tous les étudiants satisfaisant aux conditions d'admission dans les secteurs non contingentés doivent être admis. Elle se donne pour objectif d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants sans rien sacrifier aux exigences normales et légitimes, et cela en dépit des contraintes financières rigoureuses.

Vieillesse du corps professoral

Le vieillissement du corps professoral est l'un des plus grands problèmes que l'Université devra affronter au cours des prochaines années.

Le recteur déplore que la dégradation de la situation financière ne permette pratiquement plus d'engager de nouveaux professeurs et empêche souvent de remplacer ceux qui partent. «À l'Université seulement, nous apprend M. Lacoste, à peine 10% du corps professoral a moins de 35 ans. Les conséquences de cette situation pour l'avenir de l'enseignement supérieur, à moyen et à long terme, ne pourront être que très coûteuses si des mesures ne sont pas prises rapidement. Une génération de jeunes diplômés universitaires prometteurs est en voie d'être sacrifiée...»

La situation paraît d'autant plus inquiétante que, cette année encore, le personnel enseignant de l'Université et des écoles affiliées a été réduit.

Le personnel enseignant de carrière de l'Université et de ses deux écoles affiliées compte maintenant 1 811 membres, auxquels il faut ajouter 688 professeurs de clinique de la Faculté de médecine et environ 2 100 chargés de cours et de clinique. Bien que le nombre d'étudiants ait augmenté, il y a cette année à l'Université de Montréal et dans les écoles affiliées, 80 professeurs de carrière de moins que l'an passé, une diminution de 4,2%. Sur une période de deux ans, le nombre des étudiants a augmenté de 5,4% tandis que le nombre des professeurs de carrière a diminué de 6,6%; pendant ce temps, les chargés de cours et de clinique sont passés de 2 550 à 2 100. À l'Université seulement, les chargés de cours et de clinique sont passés de 2 267 à 1 803, une diminution de 20%.

Nombre record de doctorats

L'Université de Montréal a décerné un nombre record de doctorats en 1982-1983. Les chiffres rendus publics dans le dernier rapport annuel de l'Université font en effet mention de 144 doctorats remis au cours de l'année universitaire 1982-1983.

L'Université a également délivré, au cours de la même année, 1 478 maîtrises et diplômés d'études supérieures et 4 602 baccalauréats.

Fonds de recherche: augmentation de 3,4 millions de dollars

Cette année encore, les fonds et subventions de recherche ont augmenté de façon très significative. En effet, l'Université et ses écoles affiliées ont affecté 40,8 millions de dollars à la recherche, ce qui représente une augmenta-

vie universitaire

tion de 3,4 millions par rapport à l'an passé. À cette somme, il faut ajouter un montant de 21,7 millions de dollars administrés par les hôpitaux et les instituts affiliés à l'Université de Montréal, dont 8,7 millions de dollars à l'Institut de recherches cliniques de Montréal, 2,1 millions à l'Institut du cancer, 1,8 million à l'Institut de cardiologie de Montréal et 9,1 millions aux hôpitaux universitaires.

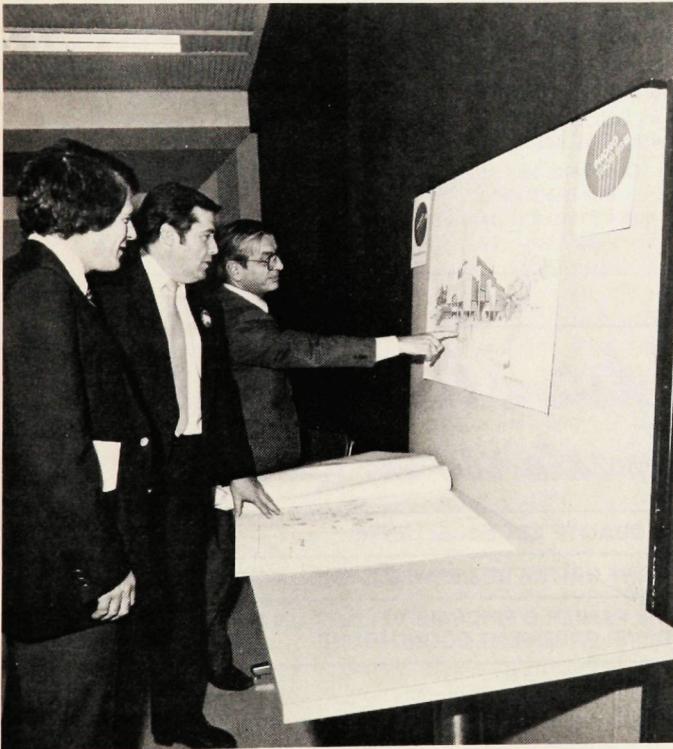
Les chercheurs de l'Université de Montréal ont donc obtenu un montant global de 62,5 millions de dollars pour la recherche, ce qui représente une augmentation de 9,6% par rapport à l'année précédente. Survenant dans une période de récession économique importante, une telle augmentation doit être considérée comme tout à fait

remarquable. À cet égard, l'Université de Montréal se classe parmi les premières universités au Canada.

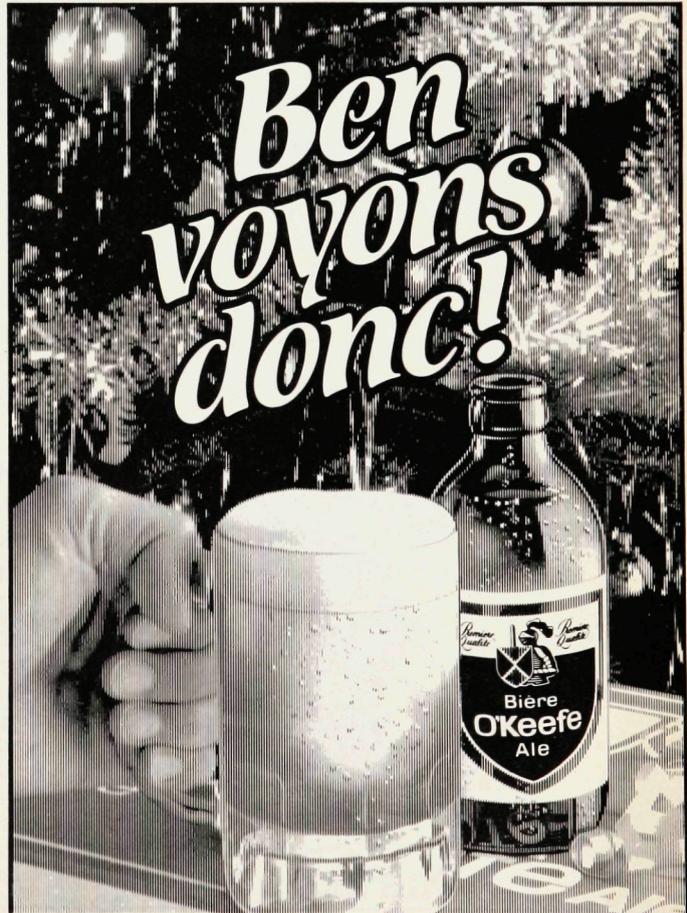
Comme par les années précédentes, c'est à la Faculté des arts et des sciences, à la Faculté de médecine et dans les centres de recherche qu'on trouve les augmentations des subventions de recherche les plus importantes, mais on note aussi à cet égard des augmentations sensibles dans les facultés suivantes: pharmacie, sciences de l'éducation, médecine vétérinaire, médecine dentaire, théologie, aménagement. Il y a également lieu de souligner l'augmentation des fonds de recherche non seulement dans les secteurs des sciences pures et de la médecine, mais aussi dans ceux des sciences sociales et humaines.



Le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste, a remis au cours d'une cérémonie intime la médaille d'argent de l'Université à M. Léopold A. Renaud, financier et philanthrope, et diplômé de l'Université de Montréal en 1923, il y a soixante ans.



Le Phonothon 83 a été l'occasion pour les présidents des Associations de diplômés de se rencontrer et de prendre connaissance du progrès des travaux préliminaires à la construction du pavillon de la bibliothèque des lettres et sciences humaines. Nous apercevons, dans l'ordre habituel, M. Bernard Côté, président de l'Association des diplômés de l'École des Hautes Études Commerciales, M. Gilles Gascon, président de l'Association des diplômés de Polytechnique et M. Jean-Pierre Roy, président des Diplômés de l'Université de Montréal.



Maheu Noiseux

COMPTABLES AGRÉÉS

2 COMPLEXE DES JARDINS, BUREAU 2600 TEL. (514) 281-1555
C.P. 153, MONTRÉAL, H3B 1E8 TELEX 055-60917

BUREAUX À OTTAWA, HULL, HAWKESBURY, ROUYN,
VAL D'OR, AMOS, LASABRE, TIMMINS,
MONTRÉAL, LAVAL, QUÉBEC - STE FOY, LÉVIS,
SAINT-ANGELME, MONCTON, CAMPBELLTON
ET FORT LAUDERDALE

SOCIÉTÉ NATIONALE MAHEU NOISEUX-COLLINS BARRON,
BUREAUX À VANCOUVER, CALGARY, EDMONTON, WINNIPEG,
TORONTO, HALIFAX ET AUTRES VILLES DU CANADA.
REPRÉSENTATION DANS LES GRANDS
CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX.

Une gracieuseté de BURROUGHS WELLCOME

«La recherche est notre seul actionnaire»



BURROUGHS WELLCOME INC.
KIRKLAND, QUÉ



RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
& ASSOCIÉS

Comptables agréés

Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.

**SPECIAL
ACAPULCO NOEL**
2 semaines

Services personnalisés:

Affaires
Touristiques
Culturels



LES VOYAGES CHAUMONT LTEE

8631 avenue Chaumont, Anjou, Qué. Tél.: (514) 354-0630

Détenteur d'un permis
du Québec

652\$

Le prix comprend: Avion, Hôtel, Transferts
Informez-vous des supers épargnes de janvier.
Nous avons des forfaits en rabais "Dernière Minute"
(sans frais d'adhésion pour vous)
Informations: René Charest

- LE CAIRE
- ALEXANDRIE
- LOUCSOR
- ASSOUAN

Croisière de 7 jours
sur le Nil ainsi
que 4 jours à Bruxelles

2999\$

par personne occ. double
Départ: 29 février

Le prix comprend:
Avion, Hôtel de classe de 4 ou 5 étoiles
51 Repas, Visites, Excursions
et accompagnement de Tour.

**SPECIAL
EGYPTE**
24 jours



On a tout à gagner

*Achetez les produits
alimentaires du Québec*

LEUR QUALITÉ EST EXCELLENTE

ILS FONT NAÎTRE DES EMPLOIS CHEZ NOUS

VOTRE PANIER D'ÉPICERIE DEVIENT UN INSTRUMENT
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation

Jean Garon

Jean Garon

Québec

la recherche

Nouvelle invention en optique

Le professeur Pierre Simonet, de l'École d'optométrie, a mis au point un système inédit qui permet de mesurer, non pas dans le seul angle optique mais sur toute leur surface, les lentilles correctrices utilisées en optométrie et en ophtalmologie.

Le dispositif inventé par Pierre Simonet s'adapte facilement aux appareils de mesure

classiques et permet d'évaluer la puissance d'une lentille en 350 points de sa périphérie.

Lentilles progressives destinées aux presbytes et lentilles pour opérés de la cataracte ont pu ainsi être évaluées grâce au nouvel appareillage qui a fourni des données que les fabricants omettent souvent, aux dépens du consommateur, de fournir.

L'attachement père-nouveau-né

Aucune étude n'avait été faite au Québec afin d'évaluer l'impact de la qualité et de la quantité des contacts les plus précoces entre les pères et leurs nouveau-nés.

À la Faculté des sciences infirmières, Céline Goulet et Joëlle de Courval pallient cette lacune. Elles partent de l'idée que l'attachement réciproque du père et de l'enfant qui vient de naître

découle d'un processus graduel et continu, fait d'alternances d'états et d'actions, et qu'il est aussi le produit d'une relation soutenue entre le papa et son bébé.

Cette interaction n'étant pas fortuite mais consciente, elles se demandent aussi ce qui est fait ici pour que, lors d'une naissance, les pères ne soient pas confinés à un rôle de spectateur passif.

L'intégration des écoliers mésadaptés

La présence d'enfants mésadaptés parmi d'autres écoliers se traduit rarement par un échec scolaire global, remarquent l'orthopédagogue Michelle Comeau et la psychologue Georgette Goupil, dans une étude en cours.

Les auteures soulignent que l'agressivité vient en tête des problèmes auxquels sont confrontés les enseignants face aux

élèves ayant des problèmes de comportement. Elles posent la question du nombre idéal d'enfants mésadaptés socio-affectifs pouvant être intégrés dans une même classe sans en compromettre le succès. Elles étudient enfin le type de pédagogie utilisé dans les classes où se fait l'intégration ainsi que l'impact de cette intégration sur les autres élèves.

Criminologie honoré

Yves Brillon, du Centre international de criminologie comparée, a reçu le prix international Denis Carroll pour son livre *Ethnocriminologie de l'Afrique noire*, publié au Canada par les PUM.

Dans son ouvrage, le chercheur oppose la justice traditionnelle qui survit en Afrique aux systèmes juridiques imposés par les colonisateurs européens.

Yves Brillon conclut qu'il devient urgent «d'africaniser» le droit et les institutions judiciaires en s'inspirant des grands principes sur lesquels se fondait la justice coutumière. Les Africains, dit-il, doivent pouvoir se reconnaître dans une institution sociale aussi fondamentale que celle de la justice.



Mieux sélectionner les futurs champions

Au GRETSUM (Groupe de recherche sur le talent sportif) du Département d'éducation physique, le professeur John Salmela met au point un modèle, calqué sur les pratiques bien établies de sélection du personnel dans l'industrie, en vue de permettre la sélection des meilleurs athlètes.

Ce modèle, en cours d'informatisation, a déjà permis une

spectaculaire réussite dans le domaine du baseball. Il est actuellement adapté et utilisé pour la gymnastique, l'escrime, le hockey sur glace et la natation.

Les recherches doivent s'étaler sur sept ans afin de vérifier si les prédictions initiales seront en fin de compte corroborées.

Les cafétérias de l'industrie, dangereuses?

Le docteur U. Srivastava (nutrition) et une équipe de recherche travaillent à partir d'une hypothèse selon laquelle les repas servis dans les cafétérias d'établissements industriels peuvent contenir un taux de métaux toxiques singulièrement plus élevé que les mêmes repas servis en

milieux non industriels.

L'étude des aliments porte principalement sur leur teneur en plomb et en cadmium, hautement délétères, et en d'autres métaux également toxiques comme le cuivre, le manganèse ou l'étain, qui font cependant partie de l'apport alimentaire essentiel.



Le Phonothon 83 ... Une autre réussite!

Résultats: 102 212 \$
1 736 souscripteurs
179 téléphonistes

Endroit: siège social d'Hydro-Québec

Comité Phonothon 83

Président d'honneur
Le recteur de l'Université de Montréal
Président section Diplômés
Campagne des années 80
Président des Diplômés de
l'Université de Montréal
Président de l'Association des
diplômés de l'École des
Hautes Études Commerciales
Président de l'Association des
diplômés de Polytechnique

M. Joseph Bourbeau
M. Paul Lacombe

M. Jean-Claude Delorme

M. Jean-Pierre Roy

M. Bernard Côté

M. Gilles Gauthier

Organisation et coordination

André Cayer
Dominique Léger
Louise Proulx-Morin

Assistance technique

Jean Paquette
Gilles Turcotte
André Frénette
Yvon Charest

Réception

Hydro-Québec
Melchers, Inc.
Association des fabricants de fromages fins du Québec

Merci à tous les téléphonistes, aux étudiants de sciences infirmières et d'architecture de paysage, aux bénévoles et amis de l'Université au personnel d'Hydro-Québec, au Fonds de développement et à nos commanditaires, pour l'aide qu'ils nous ont apportée à cette occasion.

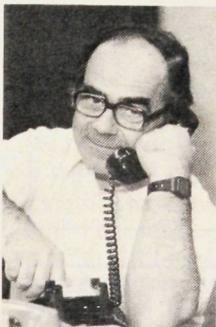
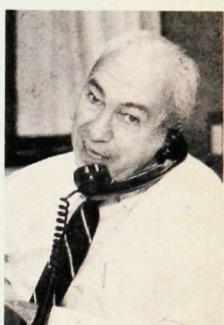
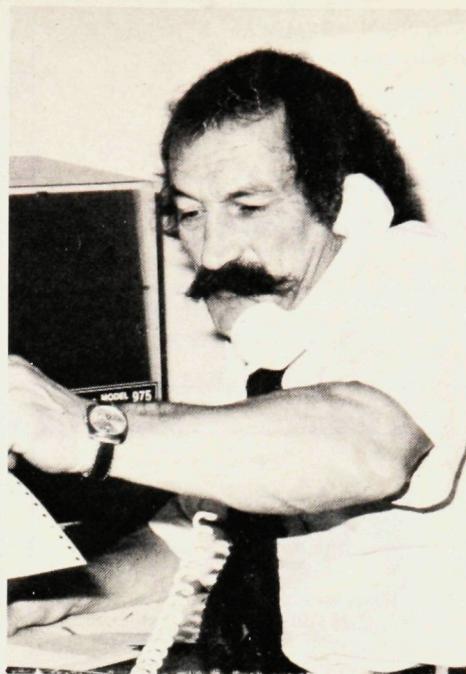


Le plus grand nombre de souscripteurs

1. Jean Dumontier, Arch. 62	33
2. François Cousineau, HEC 70	27
3. Jacques Landreville, HEC 70	27
4. Gilles N. Besner, Droit 64	26
5. René Gascon, Méd. 63	22
6. André Beauregard, Poly 63	21
7. Claude Chapleau, Éd. phys. 62	19
8. Michel Crevier, HEC 79	18
9. Michel Gagné, HEC 82	18
10. Paul Hébert, Poly 67	18
11. Lucile Malo, Arts 68	18
12. Jules Bélanger, Poly 61	17
13. Gilles Delisle, Poly 69	17
14. Jeanne Forest, Sc. inf.	17
15. André Lapierre, Méd. 55	17
16. Roger Larivière, Poly 58	17
17. Serge Lavallée, HEC 70	17
18. Florent Philibert, Droit 73	17

Les plus gros montants

1. Gilles N. Besner, Droit 64	2 630 \$
2. Jean Dumontier, Arch. 62	2 340 \$
3. Jean Mathieu, Méd. 50	1 825 \$
4. Roger Larivière, Poly 58	1 520 \$
5. Jean-Luc Poulin, Arch. 52	1 510 \$
6. René Gascon, Méd. 63	1 360 \$
7. Gilles Brunelle, Droit 66	1 345 \$
8. François Boisclair, Droit 55	1 325 \$
9. Claude Chapleau, Éd. phys. 62	1 304 \$
10. Edmond Synnott, Méd. 61	1 300 \$
11. André Lapierre, Méd. 55	1 295 \$
12. Jean-Jacques Rousseau, Poly 68	1 230 \$
13. Dominique Marton, Méd. 64	1 215 \$
14. Gilles Delisle, Poly 69	1 180 \$
15. Jacques Baillargeon, Méd.	1 165 \$
16. Bernard Côté, HEC 68	1 140 \$
17. Georges Boivin, Poly 49	1 125 \$
18. Andrée Ouellet, Math. 70	1 090 \$
19. Jacques Daigneault, HEC 62	1 060 \$
20. Jean Sansoucy, Droit 62	1 050 \$
21. Jacques Durocher, Droit 60	1 040 \$
22. Jacques Landreville, HEC 70	1 015 \$
23. Serge Montplaisir, Méd. 81	1 015 \$



WEISS, BRAZEAU, ROUSSIN, TREMBLAY & ASSOCIÉS

COMPTABLES AGRÉÉS, CHARTERED ACCOUNTANTS

2020 Université, suite 1227
 Montréal, Canada, H3A 2A5
(514) 288-2020 Téléc 055-61984

Société Nationale affiliée

LAVENTHOL & HORWATH
 Montréal, Toronto, Winnipeg,
 Calgary, Vancouver

Membre de

Horwath & Horwath
 International

Laliberté
 Lanctôt

comptables
agrés

630, boul. Dorchester ouest
 Montréal (Québec) H3B 1W5

(514) 871-9792
 (514) 875-5140

Téléc: 05-267424

Coopers
 & Lybrand

Présents dans 21 autres villes canadiennes et dans 96 pays
 par le biais de Coopers & Lybrand (International)



CULINAR®

info centre

JEAN-PIERRE THÉORET

hp HEWLETT
 PACKARD

- Services Bureau
- Distributeur d'équipement

7575 Trans Canadienne, suite 201, Saint-Laurent, Qué., Canada H4T 1V6
 Montréal (514) 337-1442 Toronto (416) 446-1015

JOSEPH TAPP ENR.

entrepreneur général en rénovation
 licencié de la Régie de construction du Québec

Avec nos **25 ans d'expérience** et notre **préoccupation constante** pour un
 travail bien fait, **nous pouvons vous garantir:**

- La **planification** adéquate de vos nouveaux besoins et goûts.
- L'**exécution** de tous nos travaux selon les règles de l'art.
- La **satisfaction** d'avoir vraiment revalorisé votre propriété.

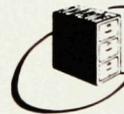
Vous désirez rénover, construire, agrandir, n'hésitez pas,
 téléphonez au:

674-3339

86, rue Pasteur, Longueuil, Qué. J4L 1E8

AMEUBLEMENT ET ACCESSOIRES DE BUREAU
 OFFICE FURNITURE & EQUIPMENT

Tél.: 861-9878



Normand Spécialités INC.

ROSAIRE DESNOYERS PRÉS.

MURIEL HÉNAULT
 REPRESENTANTE

302 ST-ANTOINE EST
 MONTRÉAL (QUÉ.) H2Y 1A3



Clarkson Gordon

**CARON, BÉLANGER, DALLAIRE,
 GAGNON & ASSOCIÉS**

MEMBRES D'ARTHUR YOUNG INTERNATIONAL

DANS L'EST
skj



MONT SUTTON

SUTTON, QUÉ.

TÉLÉPHONE D'AFFAIRES: 538-2545
 866-5156

RAPPORT D'ENNEIGEMENT:
 24 HEURES PAR JOUR: T.A.S. 866-7718
 866-7639

RÉSERVATION: 538-2646

**LIBRAIRIE
 BOULEVARD**

711 boul. Charest ouest
 Québec, (Qué.)
 G1N 4P6
 Tél.: (418) 688-8915

Ameublement fourniture
 de bureau et scolaire.

8485 boul. Langellier
 Saint-Léonard, Québec
 H1P 2C3
 (514) 322-9051

8470 boul. Pascal Gagnon
 Saint-Léonard, Québec
 H1P 1Y4
 (514) 322-9051

9010 boul. St-Michel
 Montréal, Québec
 H1Z 3G4
 (514) 387-6803

FEDERAL EXPRESS



**“LE TOUT NOUVEAU SERVICE TRANS-FRONTIERES
ASSURANT LA LIVRAISON DE PETITS COLIS
DU JOUR AU LENDEMAIN.”**

A VOTRE SERVICE DANS LES DIFFERENTS CENTRES

Montréal (514) 636-9677

Toronto (416) 677-4600

Ottawa (613) 521-6151

Winnipeg (204) 772-2408

Edmonton (403) 955-2708

Calgary (403) 230-1276

Vancouver (604) 273-1544

———— Une invitation ———— à soumettre des candidatures pour le prix Ernest C. Manning de 75 000 \$

La Fondation des prix Ernest C. Manning recherche des candidats pour son prix de 75 000 \$ pour 1984.

La Fondation est un organisme à but non lucratif d'envergure nationale et financée par le secteur privé, et elle a pour objectif d'encourager, de promouvoir et de récompenser l'esprit d'innovation chez les Canadiens.

Un comité de sélection choisira une personne qui a démontré un talent exceptionnel pour la conception et le développement de nouveaux procédés, produits ou idées d'intérêt répandu pour la société canadienne, dans les domaines suivants, sans s'y limiter: biologie, sciences physiques et génie; sciences sociales; économie; affaires; main-d'oeuvre; droit et gouvernement et affaires publiques; les arts; les lettres.

La date limite pour présenter des candidatures pour le prix 1984 est le 29 février 1984.

Pour obtenir un formulaire de mise en candidature ou pour de plus amples renseignements, écrire à:

**M. George E. Dunlap, directeur administratif,
Fondation Ernest C. Manning
639, 5^e Avenue sud-ouest, pièce 2300
Calgary (Alberta) T2P 0M9**

Comment le Trust Général peut vous aider à rétablir l'harmonie dans la famille.



Depuis que vous êtes seule, vous avez des décisions financières importantes à prendre. Les conseils affluent de personnes qui vous aiment et ne veulent que votre bien. Le problème, c'est que ces conseils sont peut-être contradictoires. Et comment accepter l'avis de l'un sans offenser l'autre?

Sans obligation, vous pouvez venir causer avec un gestionnaire-conseil du Trust Général. C'est une personne expérimentée, compréhensive et tout à fait impartiale. Le Trust Général est un gage de sécurité, de confiance et de continuité.

Téléphonez (frais virés au besoin) à M. Carol Fillion à Montréal, ou à M. Charles Laflamme à Québec, ou encore, demandez notre brochure explicative. C'est gratuit!



TRUST GENERAL

1100, rue University, Montréal (514) 871-7201
1091, chemin Saint-Louis, Québec (418) 688-0630